19788_rapport_20041018.pdf

phase administrative		DEPARTEMENT DE LA CORREZE
❁	avant-projet	COMMUNE DE
❁	projet arrêté	
❁	document soumis à enquête publique	**VOUTEZAC**
❁	document approuvé	
		M.D.VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 7 rue du 8 mai 1945 - 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61 - fax : 05 55 39 79 31

PREFECTURE DE LA CORREZE

Pour copie conforme
Et par délégation
L'attaché de préfecture

Françoise GODE

Vu pour être annexé
à notre arrêté de ce jour
Tulle, le 18 OCT. 2004
Le Préfet,

Pour le Préfet,
Et par délégation
Le Secrétaire Général

Denis OLAGNON

RAPPORT DE PRESENTATION

1	CARTE COMMUNALE
02 juillet 2004	

SOMMAIRE

I - LOCALISATION p 1

II - ANALYSE STATISTIQUE p 2
- o Population p 2
- o Emploi et activité p 5
- o Déplacements p 6
- o Agriculture p 8
- o Habitat p 11
- o Evolution de la construction p 13

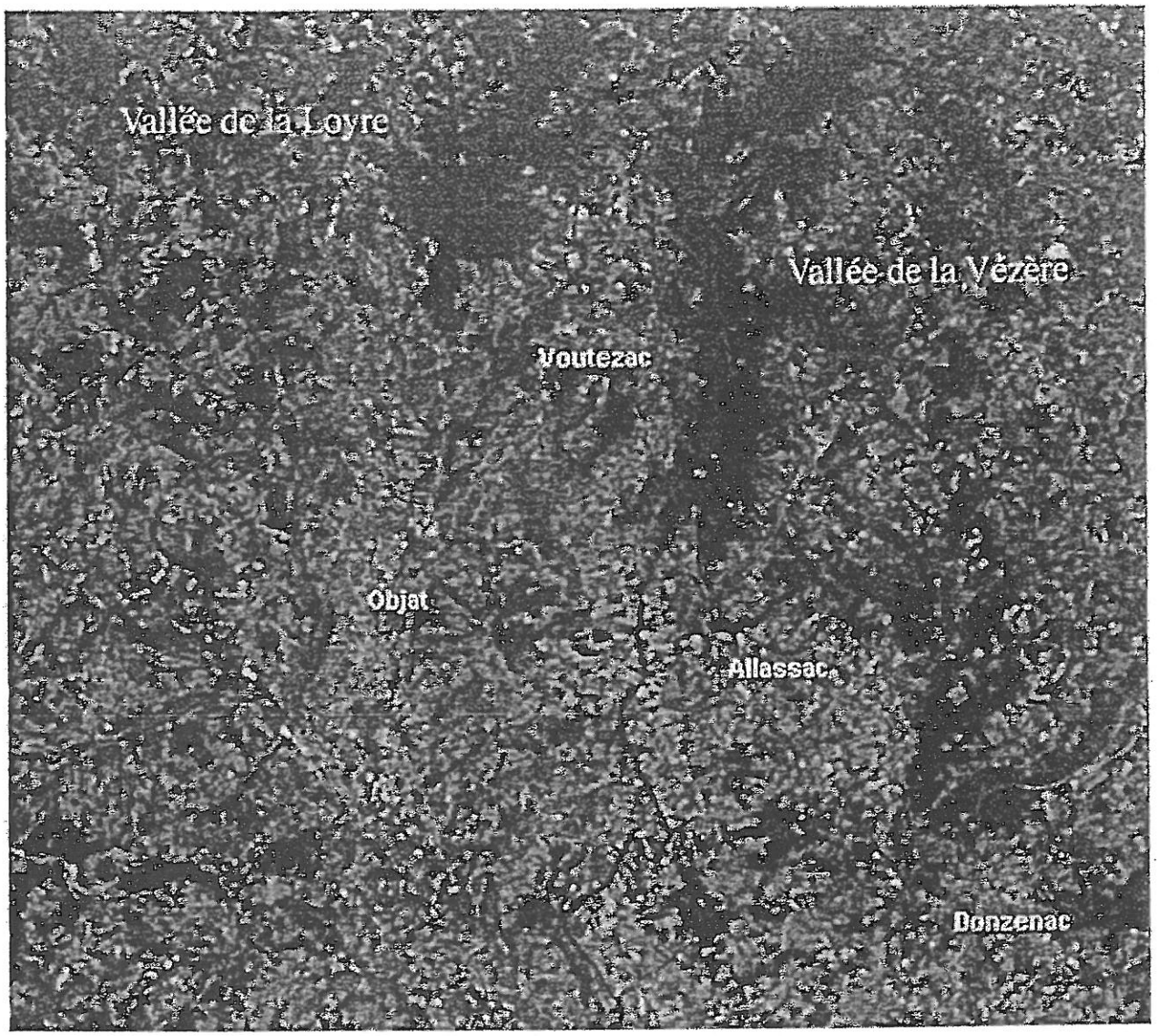
III - ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT p 16
- Approche Paysagère : p 16
  - o Relief, hydrographie, climatologie, géologie p 17
  - o Couverture végétale p 18
  - o Espaces agricoles p 19
  - o Espaces sensibles p 20
  - o Points de vue p 22
- Formes Urbaines et Patrimoine Bâti p 24
  - o Villages de plateaux p 25
  - o Villages de vallées ou de coteaux p 26
  - o Secteurs d'urbanisation récents p 27
- Milieu environnemental p 28
  - o Patrimoine écologique p 28
  - o Ressources naturelles p 29
  - o Risques naturels p 30
  - o Points noirs et atteintes à l'environnement p 31

IV - EXPLICATION DES CHOIX POUR L'ETABLISSEMENT DE LA CARTE COMMUNALE p 32
- Les enjeux qui s'expriment sur ce territoire p 32
  - o enjeux sociaux p 32
  - o enjeux de développement économique p 33
  - o enjeux paysagers p 34

V - JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE p 35
- L'objet de la révision de la Carte Communale p 35
- Évolution des différents secteurs d'urbanisation p 35
- Evolution des réseaux p 37
- Choix retenus au regard de l'article L121.1 du Code de l'Urbanisme p 39
- Compatibilité de la carte communale avec les autres documents d'urbanisme p 40

VI - INCIDENCES DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT p 41
- Prise en compte des différentes servitudes p 41
- Prise en compte des autres sensibilités environnementales p 43

LOCALISATION



La commune de VOUTEZAC est située au sud-est du canton de JUILLAC, aux portes de l'agglomération de BRIVE.

Elle est desservie par plusieurs Routes Départementales :

- la R.D. 3 qui assure la liaison avec Objat, au sud-ouest et Orgnac sur Vézère au nord
- la R.D. 134 qui assure la liaison avec Allassac, au sud-est et Saint Solve au nord-ouest

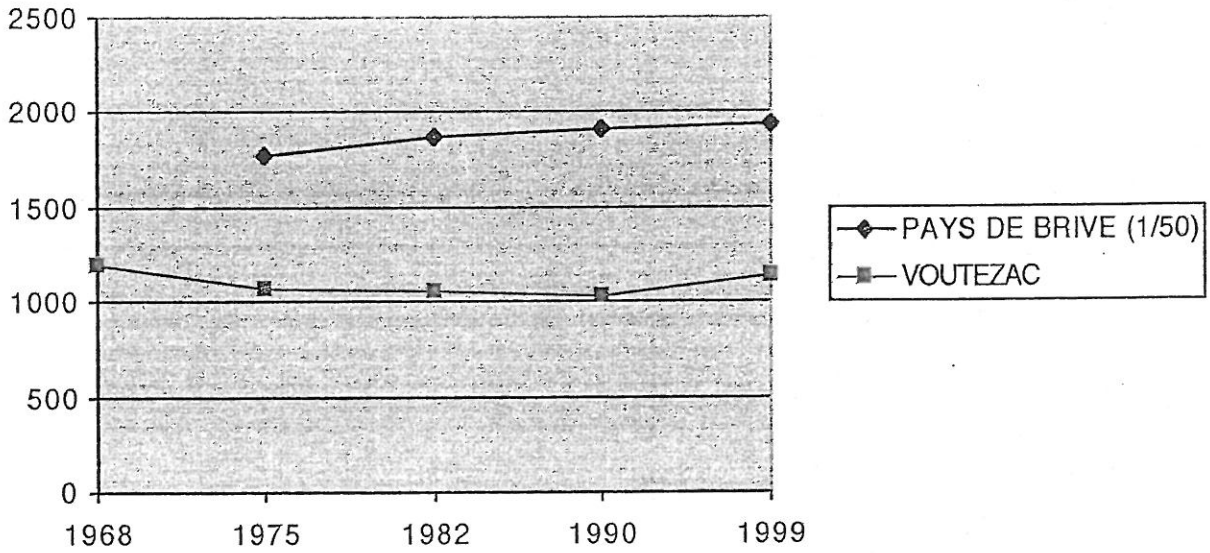
Leur intersection s'effectue dans le bourg de Voutezac.

Cette situation rend la commune très attractive pour le développement d'un habitat résidentiel qui se développe rapidement. Pour envisager son avenir au sein de l'agglomération du Grand Brive, la commune de Voutezac a décidé de faire partie du Schéma Directeur du Pays de Brive qui s'étend sur 40 communes

EVOLUTION DE LA POPULATION

(Source : INSEE)

La population de VOUTEZAC est de 1142 habitants au dernier recensement (1999) pour une superficie de 2238 hectares. La densité du territoire communal est de l'ordre de 51 habitants au km^2. Cette densité s'explique par la situation de la commune dans la zone d'influence de l'agglomération de BRIVE.



	Population de VOUTEZAC			Population du Pays de BRIVE (40 communes)		
Années	Variation totale	Taux de Variation totale	Taux de Variation annuel	Variation totale	Taux de Variation totale	Taux de Variation annuel
1968-1975	- 122	- 10,2 %	- 1,46 %			
1975-1982	- 22	- 2 %	- 0,29 %	+ 4815	+ 5,45 %	+ 0,78 %
1982-1990	- 27	- 2,56%	- 0,32 %	+ 2375	+ 2,55 %	+ 0,32 %
1990-1999	+ 116	+ 11,3%	+ 1,26 %	+ 1499	+ 1,57 %	+ 0,17 %

A l'inverse de l'ensemble du Pays de Brive, la Commune de VOUTEZAC voyait régulièrement sa population diminuer jusqu'en 1990. Ce phénomène s'est totalement inversé entre 1990 et 1999 : l'augmentation de la population atteint un taux de croissance de 1,26 % par an, ce qui est nettement supérieur au taux de croissance de la population du pays de Brive qui enregistre un ralentissement avec + 0,17 % par an.

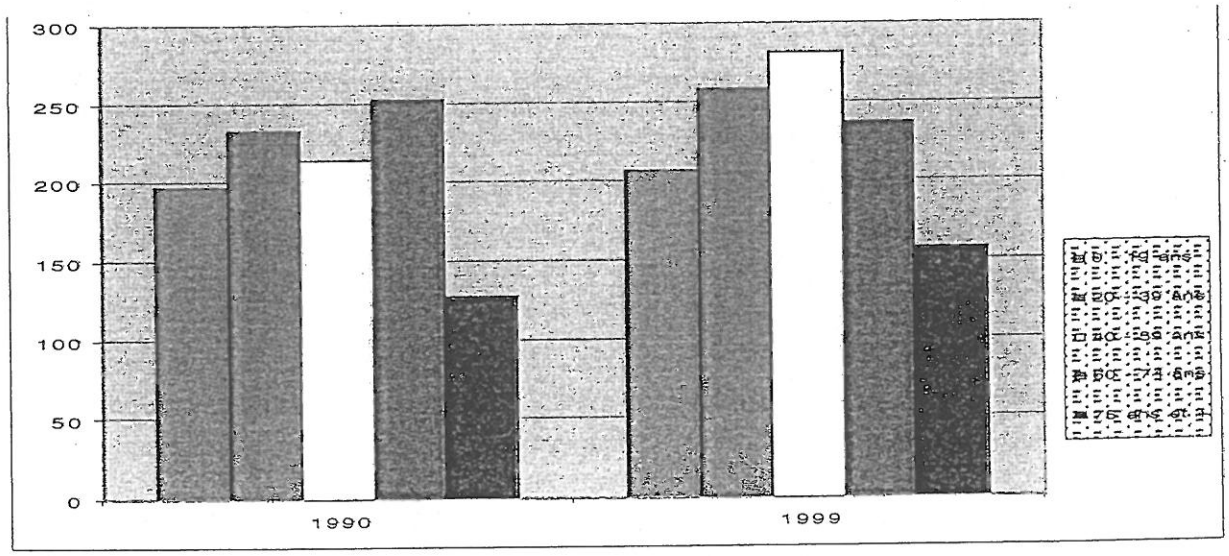
L'analyse plus précise des chiffres concernant les mouvements naturels et les soldes migratoires permet de mieux comprendre cette évolution.

- Le solde migratoire largement positif entre 1975 et 1982 a connu une régression entre 1982 et 1990, puis a enregistré une nette progression entre 1990 et 1999.

- Ce phénomène s'est combiné avec une augmentation significative du nombre de naissances et une diminution du nombre de décès, conduisant à un solde naturel de moins en moins négatif.

Périodes	75-82	82-90	90-99
Variation Absolue	- 18	- 27	+ 116
Taux de variation annuel	- 0,24	- 0,32	+ 1,20
Dû au mouvement naturel	- 1,26	- 0,76	- 0,55
Nombre de Naissances	57	61	69
Nombre de Décès	151	124	122
Dû au solde migratoire	+ 1,02	+ 0,43	+ 1,74

Répartition par tranches d'âge de la population de VOUTEZAC



Si l'on compare la répartition par tranche d'âge entre 1990 et 1999, on remarque une augmentation sensible des tranches d'âge les plus jeunes (+10 pour les 0-19 ans et +25 pour les 20-39 ans). Ainsi qu'une forte augmentation de la tranche d'âge 40-59 ans + 67. Par contre la tranche d'âges 60-74 ans a sensiblement diminué (-16) alors que la tranche d'âges des 75 ans et plus a nettement augmenté (+30).

L'indice de jeunesse qui était de 0,46 en 1990 est passé à 0,52 en 1999, ce qui reste nettement en dessous de l'indice de jeunesse enregistré dans le Pays de Brive (1,01 en 1990) .

Migrations

Parmi les 1142 personnes habitant la commune en 1999,

- 685 habitaient le même logement
- 739 habitaient la même commune (64,7 %)
- 403 habitaient une autre commune (35,3 %)
  - Dont 177 du même département
  - 22 d'un autre département de la même région
  - 200 d'une autre région de France Métropolitaine
  - 4 résidaient à l'étranger.

Ces chiffres démontrent des mouvements de population assez importants entre 1990 et 1999 :

L'origine des nouveaux arrivants est pour 44 % d'entre eux une autre commune du même département, pour 5,4 % un autre département de la même région, 49,6 % une autre région, 1 % venant de l'étranger.

De même, l'examen de l'âge des nouveaux arrivants nous donne des indications intéressantes : 60,8 % des personnes ayant entre 30 et 39 ans habitaient une autre commune en 1990 (soit 73 personnes dont 44 habitaient une autre commune de Corrèze, 4 un autre département de la région 26 une autre région). La même tendance s'observe pour la tranche d'âge de 0-14 ans (leurs enfants).

Par contre, pour la tranche d'âge des 25 à 29 ans, qui est la moins représentée, l'origine des nouveaux arrivants (68 % soit 28 personnes) est d'une part une autre commune du même département (13 personnes), 3 venant d'un autre département de la région, et d'autre part d'une autre région (12 personnes).

Pour la tranche d'âge des 60 à 74 ans, les nouveaux arrivants qui ne représentent que 22 % (soit 52 personnes), proviennent essentiellement d'une autre région : 43 personnes sont dans ce cas ; il s'agit vraisemblablement d'un retour au pays pour la retraite.

Pour la tranche d'âge des plus de 75 ans, le phénomène est différent : ces populations sont relativement stables (95 % des 75 ans habitaient la commune en 1990).

Population des ménages

Les 517 ménages recensés correspondent à une "population des ménages" de 1142 personnes, soit 2,2 personnes par ménage, en 1999. Ce chiffre est en diminution constante ; il était de 2,74 en 1975, de 2,5 en 1982 et de 2,42 en 1990.

EMPLOI ET ACTIVITES

(Source : INSEE)

Population active :

En 1990 la commune de VOUTEZAC comptait 377 actifs. Parmi cette population active, 336 personnes avaient effectivement un emploi et 41 étaient au chômage.
En 1999 elle compte 439 actifs, dont 384 personnes ayant effectivement un emploi et 53 étant au chômage.
Le taux d'activité est en augmentation depuis 1990 ; le taux de chômage continue de progresser entre 1990 et 1999 ; il avait augmenté de façon significative entre 1982 et 1990.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la situation de la population active de VOUTEZAC :

Années	1982	1990	1999
Population active	441	377	439
Ayant un emploi	423	336	384
Taux d'activité	48,7 %	42,7 %	43,3 %
Au chômage	18	41	53
Taux de chômage	4,1 %	10,9 %	12,1 %

Concernant la population active, le taux d'activité est de 43,3% en 1999 (47,8 % pour les hommes - il atteint même 100 % pour les 30 à 44 ans - et de 38,8 % pour les femmes). Il est intéressant de noter que le taux d'activité chez les femmes est supérieur 75 % pour les tranches d'âge de 25 à 54 ans.

Le taux de chômage est de 12,1 %, recouvrant néanmoins des réalités différentes :
- 10,8 % pour les hommes (les tranches d'âge les plus concernées sont les 20-24 ans avec un taux de 42,9 %, et les 30-34 ans avec un taux de 11,5 %)
- 13,6 % pour les femmes (les tranches d'âge les plus concernées sont les moins de 30 ans avec un taux de 29,4 % pour les 20-24 ans, et de 18,8 % pour les 25-29 ans, et les 55-59 ans avec un taux de16,7 %).

1999	Hommes	Femmes	Ensemble
Population active	240	199	439
Taux d'activité	47,8 %	38,8 %	43,3 %
Ayant un emploi	212	172	384
Au chômage	26	27	53
Taux de chômage	10,8 %	13,6 %	12,1 %

Par contre, sur les 53 personnes à la recherche d'un emploi, 30 le sont depuis plus de 1 an, 13 sont des hommes (dont 3 de 20 à 29 ans, 4 de 40 à 44 ans) et 17 sont des femmes (toutes les tranches d'âge sont concernées, mais tout particulièrement les 40- 44 ans avec 4 personnes).

Migrations alternantes :

La commune de VOUTEZAC est de plus en plus dépendante sur le plan de l'emploi : seuls 112 actifs sur 384 travaillent dans la même commune (29,2 %).

Années	1982	1990	1999
Population active ayant un emploi	423	335	384
Travaillant dans la commune	285 *(67,4%)*	126 *(37,6 %)*	112 *(29,2 %)*
Travaillant hors de la commune	138 *(32,6 %)*	209 (62,4 %)	272 *(70,8 %)*

Déplacements domicile-travail	Hommes	Femmes	Ensemble
Population active ayant un emploi	212	172	384
Travaillant dans la commune	59	53	112
Travaillant hors de la commune	153	119	272
Dont commune de même zone d'emploi	138	105	243
Autre commune du même département	6	5	11
Autre commune de même région	1	4	5
Autres cas	8	5	13

La situation diffère sensiblement selon les tranches d'âge :

Pour les 20-24 ans :

16 actifs sur 19 travaillent dans une autre commune (environ 84 %) dont 13 dans l'arrondissement de Brive, un dans une autre commune de Corrèze, un dans une autre commune de la région et un dans une autre région.

Cette situation est encore plus marquée chez les jeunes femmes de cette tranche d'âge : 11 actives sur les 12 décomptées travaillent dans une autre commune (environ 91 %) dont 9 dans l'arrondissement de Brive, une dans une autre commune de la région et une dans une autre région.

Pour les 25-29 ans :

27 actifs sur 32 travaillent dans une autre commune (84 %) dont 23 dans l'arrondissement de Brive, un dans une autre commune de Corrèze et 3 dans une autre région.

Cette situation concerne aussi bien les hommes que les femmes de cette tranche d'âge.

Pour les tranches d'âge au-delà de 30 ans :

Près d'un tiers des actifs travaillent dans la commune (28 % des 30-39 ans) (32,6 % des 40-49 ans, 34,5 % des 50 ans et plus).

Ces chiffres confirment que la possibilité de trouver un emploi sur place se réduit d'année en année, les plus jeunes devant aller chercher du travail de plus en plus loin.

Répartition des actifs par type d'activité :

Le nombre d'actifs salariés est en augmentation depuis 1990, alors que le nombre d'actifs non salariés est en diminution régulière depuis 1982. D'autre part, les emplois non salariés concernent majoritairement les hommes.

Années	1982	1990	1999
ensemble des actifs	423	336	384
salariés	242	228	294
non salariés	181	108	90

Nombre d'actifs ayant un emploi en 1999	Hommes	Femmes	TOTAL des actifs
Salariés	154	140	294
Non salariés	58	32	90
Ensemble des actifs	212	172	384

Les emplois salariés concernent 72,6 % des hommes actifs et 81,4 % des femmes actives. Parmi ceux-ci, les emplois à temps partiel sont en nombre important (20,7 % des emplois salariés, soit pratiquement un emploi sur 5). Ils sont occupés majoritairement par des femmes (51 emplois sur les 61 emplois salariés à temps partiel). Un emploi féminin sur 3 est un emploi à temps partiel (31,4 %). Les tranches d'âges de 25 à 49 ans sont les plus concernées.
Les emplois non salariés concernent majoritairement les hommes (64,4 %) qui occupent les postes de direction : on compte 16 employeurs hommes et 4 employeurs femmes. A l'inverse, les aides familiaux sont majoritairement des femmes (81,8 %).

Répartition des actifs par type d'activité :

Position professionnelle	Hommes	Femmes	TOTAL	%
Position profession nd	8	3	11	2,8
Manœuvre ouvrier	36	22	58	15,1
Ouvrier qualifié	48	6	54	14
Agent de service aide soignant	4	38	42	10,9
Empl comm bur cat CD	11	29	40	10,4
Agent maitr dirgt ouvr	12	4	16	4,2
Agent maitr dirgt tech	0	0	0	0
Technic dessin VRP	14	1	15	3,9
Instit infirm travso	9	27	36	9,4
Ingénieurs cad entre	4	1	5	1,3
Pers cat A fonct pub	8	9	17	4,4
Indépendants	40	19	59	15,4
Employeurs	16	4	20	5,2
Aides familiaux	2	9	11	2,8
TOTAL	**212**	**172**	**384**	**100**

Les emplois les plus représentés sont, après les travailleurs indépendants (2/3 d'hommes, 1/3 de femmes), des emplois de :

- manœuvres et ouvriers (hommes et femmes),
- ouvriers qualifiés (majoritairement occupés par des hommes)
- agents de services, aide soignants, (majoritairement occupés par des femmes)
- employés de commerces, de bureaux, catégories C et D (femmes majoritaires).
- Instituteurs, infirmières et travailleurs sociaux (femmes majoritaires).

AGRICULTURE

(Source : Agreste 2000)

L'agriculture a connu de nombreuses transformations depuis 20 ans ; le nombre d'exploitations diminue (de 97 exploitations en 1979, ce nombre est passé à 71 en 1988, et à 42 en 2000 soit - 57 %).
La superficie agricole utilisée par les exploitations ayant leur siège sur la commune a légèrement diminué : elle était de 1290 ha en 1979, de 1249 ha en 1988 (-3,2%) et de 1240 ha en 2000 (-0,7 %), soit une diminution totale de 3,9 %.

Taille des exploitations	Nombre d'exploitations en 1979	Nombre d'exploitations en 1988	Nombre d'exploitations en 2000
Exploitations professionnelles	42	37	34
Autres exploitations	55	34	8
TOTAL	97	71	42
dont plus de 50ha	?	3	7

La diminution du nombre d'exploitations permet une redistribution des terres et donc un renforcement des exploitations qui subsistent.
La SAU moyenne qui était de 13,3 ha en 1979, de 17,6 ha en 1988, est passée à 29,5 ha en 2000.

Cette augmentation est bien plus significative pour les exploitations dites "professionnelles" (exploitations dont le nombre d'UTA est supérieur ou égal à 0,75 et la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 ha équivalent blé) : pour celles-ci la SAU moyenne qui était de 22 ha en 1979, de 28 ha en 1988, est passée à 35 ha en 2000.

On notera l'augmentation du nombre d'exploitation de 50 ha et plus, qui sont au nombre de 7 exploitations alors que l'on compte 34 exploitations professionnelles, en 2000.

âge des chefs d'exploitation	moins de 40 ans	de 40 à 55 ans	55 ans et plus	TOTAL
1979	18 *(18 %)*	35 *(36 %)*	45 *(46 %)*	98
1988	22 *(30 %)*	16 *(22%)*	35 *(48 %)*	73
2000	10 *(21 %)*	34 *(71 %)*	4 *(8 %)*	48

On assiste à un certain renouvellement des chefs d'exploitation : la tranche d'âge des moins de 40 ans qui avait nettement progressée entre 1979 et 1988 se maintient à 21% de l'ensemble. Par contre la tranche d'âge des 55 ans et plus diminue : ceci est vraisemblablement dû à un départ à la retraite plus précoce.

Pour tenir compte de l'activité réelle des exploitations, quelques chiffres complémentaires sont intéressants à connaître :

- En 1979, 54 chefs d'exploitation et co-exploitants travaillaient à temps complet et la population familiale active sur les exploitations était de 207 personnes, avec 156 UTA (UTA = Unité de Travail Annuel = quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année) dont 140 UTA familiales et 16 UTA salariés.

- En 1998, 40 chefs d'exploitation et co-exploitants travaillaient à temps complet et la population familiale active sur les exploitations était de 147 personnes, avec 95 UTA dont 87 UTA familiales et 7 UTA salariés.

- En 2000, 34 chefs d'exploitation et co-exploitants travaillaient à temps complet et la population familiale active sur les exploitations était de 87 personnes, avec 65 UTA dont 57 UTA familiales et 8 UTA salariés.

Ces chiffres prouvent que l'activité agricole est en pleine mutation : le nombre d'actifs diminue. En 21 ans, l'agriculture a perdu 39 % de ses emplois. L'activité agricole procure néanmoins 65 emplois sur la commune auxquels il convient d'ajouter les 34 chefs d'exploitations, soit 26 % des emplois.

Le statut des agriculteurs évolue peu : 35 exploitations sur les 42 recensées sont des exploitations individuelles (83 %).

Evolution des activités agricoles	1979	1988	Evolution 1979 à 1988	2000	Evolution 1988 à 2000
Nombre d'exploitations	97	71	- 26,8 %	42	- 40,8 %
SAU des exploitations	1290	1249	-3,2 %	1240	-0,7%
Superficie en fermage	284	402	+ 41,6 %	531	+ 32 %
Superficie fourragère principale	1026	1032	+ 0,6 %	1030	- 2 %
Surface toujours en herbe	903	844	- 6,5 %	816	- 3,3 %
Dont prairies temporaires	77	124	+ 61 %	167	+ 34,7 %
Dont maïs fourrage et ensilage	34	58	+ 70,6 %	41	- 29,3 %
Vergers et petits fruits	58	60	+ 3,5 %	83	+ 38,3 %
Total bovins	1590	1633	+ 2,7 %	1854	+ 13,5 %
Dont total vaches	998	1034	+ 3,6 %	872	- 15,7 %
Vaches nourrices	780	869	+ 11,4 %	758	- 12,8 %
Total ovins	501	157	: 3	0	/
Total porcins	674	688	+ 2,1 %	1177	+71,1 %
Total volailles	2002	1855	- 7,3 %	630	: 3
Bois et forêts des exploitations	300	251	- 16,3 %	195	- 22,3 %
Superficie irrigable	106	71	- 33 %	102	+ 43,7 %
Superficie drainée par drains enterrés	46	46	=	55	+ 19,6 %

La production traditionnellement tournée vers l'élevage, se maintient assez bien, avec néanmoins quelques évolutions.

L'élevage bovin s'intensifie :

- En 1979, 74 exploitations sur 97 avaient un troupeau bovin (moyenne : 21 têtes). 60 exploitations avaient un troupeau de vaches nourrices (moyenne 13 têtes)
- En 2000, 33 exploitations sur 42 ont un troupeau bovin (moyenne 56 têtes) dont 28 exploitations maintiennent un troupeau de vaches nourrices (moyenne 27 têtes)

L'élevage ovin a totalement disparu en 2000 alors que:

- en 1979, 22 exploitations sur 97 avaient un troupeau ovin (moyenne : 22 têtes).
- en 1988,15 exploitations sur 71 avaient un troupeau ovin (moyenne 10 têtes)

L'élevage de porcin a évolué :

- en 1979, 33 exploitations pratiquaient cet élevage (moyenne 20 porcs)
- en 1988, 21 exploitations pratiquaient cet élevage (moyenne 33 porcs)
- en 2000 il ne reste plus que 10 exploitations qui pratiquent cet élevage, mais de façon plus intensive (moyenne : 117 porcs)

La production de volailles est globalement en régression, mais pour les exploitations qui maintiennent cet élevage, le nombre moyen de têtes est en légère augmentation (23 par exploitation en 79, 33 en 1988 et 39 en 2000).

Evolution des cultures et Répartition des surfaces par productions dominantes:

Suivant l'évolution de l'élevage, les surfaces fourragères occupent toujours la majeure partie de la SAU des exploitations.

La culture de fruitiers est en nette augmentation : en 2000, on en compte 25 ha de plus qu'en 1975, mais elle représente moins d'une centaine d'hectares.

A l'inverse, les bois et forêts des exploitations sont en nette diminution : entre 1975 et 2000, on compte 105 ha de moins.

HABITAT

Evolution du nombre de résidences

Annees	1975	1982	1990	1999
Résidences principales	387	413	422	517
Rés. secondaires et log. occasionnels	105	129	134	132
Logements vacants	43	61	76	60
TOTAL	**535**	**603**	**632**	**709**

Le nombre de résidences principales augmente régulièrement depuis 1975 (+ 130 soit 5 à 6 logements par an). L'augmentation a été nettement plus forte entre 1990 et 1999 (+ 95 soit 10 à 11 résidences principales de plus par an).
L'augmentation régulière des résidences secondaires et logements occasionnels enregistrée depuis 1975 s'est stabilisée, et marque même une légère diminution entre 1990 et 1999. Dans cette même période on enregistre une nette diminution du nombre de logements vacants, qui ont vraisemblablement été réhabilités pour une utilisation comme résidences principales.

Age des logements selon l'année de construction de l'immeuble

Catégorie de logement	Epoque d'achèvement de la construction							
	avant 1915	de 1915 à 1948	de 1949 à 1967	de 1968 à 1974	de 1975 à 1981	de 1982 à 1999	de 1990 ou après	TOTAL
résidences principales	193	41	46	50	59	53	75	517
Logements occasionnels	2	0	0	0	0	0	0	2
résidences secondaires	74	11	8	11	15	5	6	130
Logements vacants	34	6	1	5	5	2	7	60
TOTAL	**303**	**58**	**55**	**66**	**79**	**60**	**88**	**709**

Le parc de logements est assez ancien : 50,9 % a été construit antérieurement à 1949, toutes catégories de logements confondues. Mais ce taux varie notablement selon la catégorie de logement : il est de 45,3 % pour les résidences principales, de 65,4 % pour les résidences secondaires et de 66,7 % pour les logements vacants.
D'autre part, parmi les 227 logements construits depuis 25 ans, on compte 187 résidences principales soit 82,4 %, 26 résidences secondaires soit 11,4 %, et14 logements vacants, soit 6,2 %.

Répartition des résidences principales par type d'immeuble

- 496 résidences principales sont des maisons individuelles (96 %),
- 5 sont situées dans des immeubles collectifs de 2 à 9 logements (1%).
- 12 ne sont ni des maisons individuelles ni en immeuble collectif, ni en foyer logement, ni chambre d'hôtel, ni habitation de fortune,
- 4 sont constituées de pièces louées.

Statut d'occupation

En 1990 les propriétaires occupants représentaient 354 foyers soit 83,7 %,
les locataires représentaient 38 foyers soit 9 %
les foyers logés gratuitement étaient 31 soit 7,3 %.

En 1999
- Les propriétaires occupants représentaient 350 foyers, soit 67,7 % des foyers abritant 854 personnes (soit 2,4 personnes par logement).
- Les locataires représentaient 106 foyers soit 20,5 % répartis en :
  - 42 locataires de logements vides abritant 107 personnes, soit 2,55 personnes par logement.
  - 6 locataires de logements HLM abritant 16 personnes, soit 2,67 personnes par logement.
  - 58 locataires de logements meublés abritant 70 personnes, soit 1,2 personnes par logement.
- Les foyers logés gratuitement étaient au nombre de 61 soit 11,8 %, abritant 95 personnes soit 1,6 personnes par logement.

On note donc une forte augmentation du nombre de foyers locataires de leur logement. Le nombre important de meublés peut s'expliquer par la présence sur la commune d'une école d'agriculture accueillant des BTS. En effet, on peut penser que les étudiants recherchent ce type de petit logement.

Confort des résidences principales

* En 1990, sur les 422 résidences principales recensées,
  - 32 n'avaient pas de WC intérieur
  - 38 n'avaient ni bain ni douche,
  - 148 logements n'avaient pas de chauffage central.
* En 1999, sur les 517 résidences principales recensées,
  - 5 ont bain ou douche mais pas de WC intérieur
  - 5 n'ont ni bain ni douche, mais ont un WC intérieur.
  - 3 n'ont ni bain ni douche ni WC intérieur
  - 162 logements ont baignoire ou douche et WC intérieur, mais pas de chauffage central

Sont réputées confortables : 342 résidences principales soit 66 %.

Parmi les 345 logements disposant d'une installation de chauffage, 145 disposent d'un chauffage tout électrique, et 200 d'un chauffage central (152 utilisent l'énergie fioul, 4 l'énergie électrique, 18 l'énergie gaz, 26 l'énergie bois). Parmi les 172 logements utilisant d'autres types de chauffage, 90 sont des logements construits antérieurement à 1915.

On note donc un effort important pour l'amélioration du confort des résidences principales, notamment pour l'équipement sanitaire : il ne reste plus que 8 logements qui ne disposent pas d'un WC intérieur, et 8 logements qui ne sont pas équipés de douche ou baignoire.

Traitement des effluents

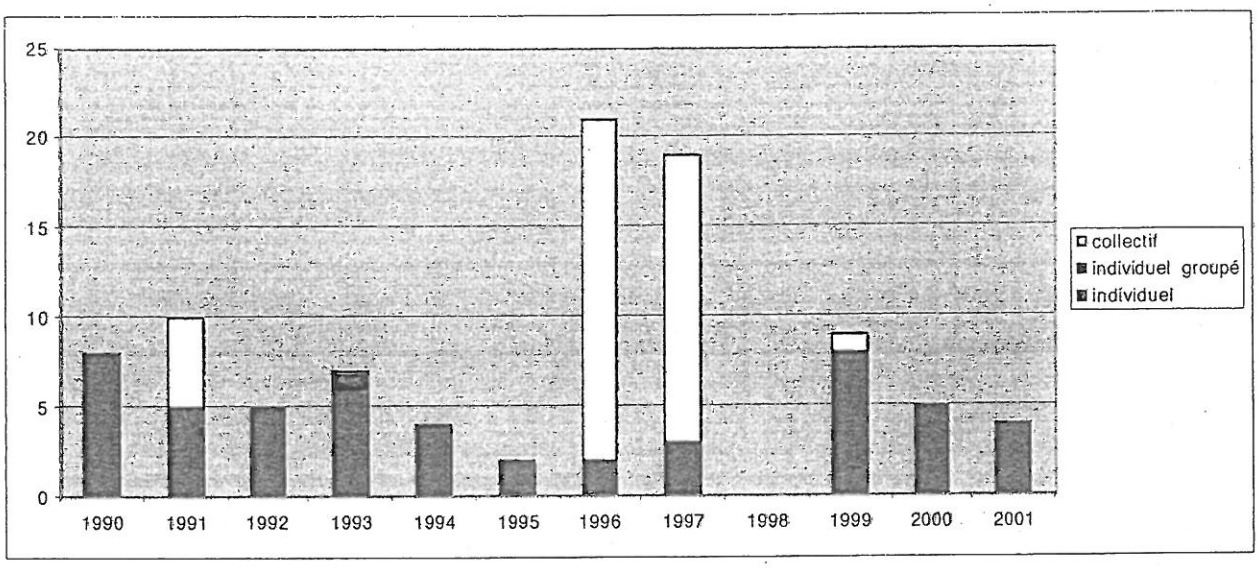
150 résidences principales déclarent être reliées au tout-à-l'égout (29 %). Elles abritent 278 habitants soit 24 % de la population communale.

320 résidences principales utilisent une fosse septique (62 %). Elles abritent 763 habitants soit 67 % de la population communale.

47 se trouvent dans un autre cas (9 %). Elles abritent 101 habitants soit 9 % de la population communale.

EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION A VOUTEZAC DEPUIS 1990
(Source D.R.E. SITADEL)

1 – Logements commencés entre 1990 et 2001



Entre 1990 et 2001, 90 logements ont été commencés à Voutezac, soit une moyenne de 7 à 8 logements par an, représentant environ 620 m² de Surface Hors Œuvre Nette. Cependant, en regardant la répartition des logements entre individuels, individuels groupés et collectifs, on note une évolution très différente.

Logements Commencés	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	TOTAL sur 12 ans
Individuel	8	5	5	6	4	3	2	3	0	8	5	4	53
Individuel Groupé	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Collectif	0	0	0	0	0	0	19*	16	0	1	0	0	36
Total annuel	**8**	**5**	**5**	**7**	**4**	**3**	**21***	**19**	**0**	**9**	**5**	**4**	**90**
SHON en m²	1090	579	452	831	698	285	517	744	0	1289	657	307	7449

Logements collectifs :

- En 1996, la construction de 4 logements collectifs a été commencée, ainsi que la construction de 15 logements en résidence
- En 1997, 16 ont été commencés
- En 1999, 1 a été commencé

Soit une moyenne de 3 logements par an sur les 12 années étudiées.

On peut penser que les logements en résidences commencés en 1996 et une partie des logements collectifs commencés en 1997 sont liés au lycée agricole qui accueille des formations post-bac et qui nécessite des petits logements pour abriter ses étudiants. En effet, les 16 logements collectifs réalisés en 1997 correspondent à une surface de 392 m^2 soit 24,5 m^2 par logement.

Logements individuels groupés :

- En 1993, 1 seul a été commencé.

Il n'y a pas eu d'autre opération pendant les 12 années étudiées.

Logements individuels purs :

Le nombre de logements individuels purs commencés, varie sensiblement d'une année à l'autre, avec une moyenne de 4 à 5 logements par an.

- Entre 1990 et 1998, le rythme de construction était de 4,5 logements par an en moyenne
- Sur les trois dernières années, on observe une augmentation sensible de la construction avec une moyenne de 5 à 6 logements en individuel pur commencés par an

Entre 1990 et 2001, sur les 90 logements commencés, les individuels purs représentaient 53 logements soit 59 %.

Ainsi, 2 logements sur 3 sont des individuels purs avec une moyenne de SHON calculée sur 12 ans de 127 m^2 par logement. Pour les logements en individuels groupés, la moyenne de SHON calculée sur la même période est de 85 m^2, pour les logements collectifs, elle avoisine 31 m^2 .

1 – Constructions autres que logements, commencées entre 1990 et 2001

Dans la même période, entre 1990 et 2001, ont été commencés, parmi les locaux autres qu'habitation :

	Type de Locaux (en m2 de SHON)	1990	199	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	200	TOTAL
Secteur primaire	Bâtiments agricoles hors stockage	1063				795			225	280	250			2613
	Stockage agricole					161	512		487		252			1412
Secteur secondaire	Ouvrage spéciaux													0
	Bâtiments industriels				111								129	240
	Stockage non agricole								99					99
Secteur Tertiaire	Bâtiments commerciaux										41			41
	Garages stationnements													0
	Bureaux													0
	Bâtiments d'enseignement										1243			1243
	Bâtiment de culture et loisirs						116		200					316
	Bâtiments de Santé													0
	Bâtiment d'hygiène et d'action sociale				210	195	831	400						1636
	Hôtels et autres hébergements													0
	TOTAL ANNUEL	1063	0	0	321	1151	1459	400	1011	280	1786	0	129	7600

Au total les bâtiments neufs commencés entre 1990 et 2001, représentent 7600 m² de SHON soit 633 m² par an en moyenne. Ce sont, pour la plupart, des bâtiments à usage d'activité. Parmi eux, les bâtiments agricoles sont les plus importants en surface : en moyenne 218 m² SHON par an auxquels il faut ajouter 118 m² de stockages agricoles.

Le secteur primaire est donc celui qui investit le plus dans la construction : 336 m² par an en moyenne soit environ 53 % des surfaces bâties hors logement.

Le secteur secondaire est aussi actif, même si les surfaces bâties sont moins importantes ; on enregistre néanmoins 339 m² de SHON, soit 28 m² par an dont près des deux tiers concerne des locaux industriels.

Le secteur tertiaire représente 3236 m² de SHON pour les bâtiments commencés entre 1990 et 2001, soit 270 m² par an.

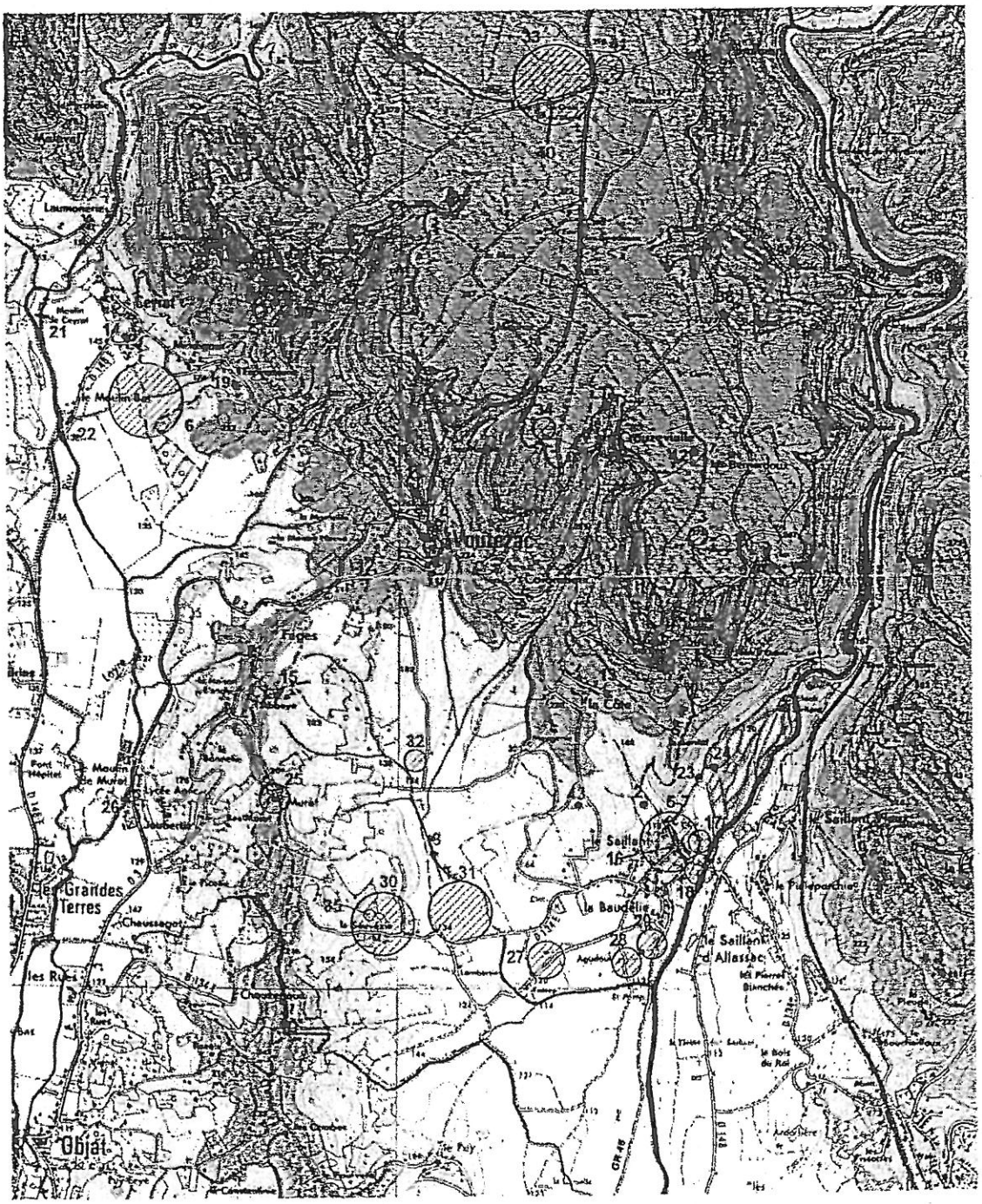
- Les bâtiments commerciaux ne représentent qu'une petite proportion (1,3 % des locaux tertiaires).
- Les bâtiments d'enseignement représentent plus du tiers (38,4 %).
- Les bâtiments à usage de culture/loisirs représentent aussi près du tiers (9,8 %).
- Les bâtiments d'hygiène et action sociale représentent la moitié (50,6 %).

On constate donc un certain dynamisme dans les entreprises implantées à VOUTEZAC, qui investissent régulièrement dans de nouveaux locaux.

APPROCHE PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE

En limite du plateau du bas Limousin au nord, et du bassin de Brive au sud, la commune de VOUTEZAC appartient à ces deux entités géographiques.

- L'altitude varie de 401 m en limite nord avec la commune de Orgnac sur Vézère le point le plus haut, aux abords de la RD 3, à 108 m au bord de la Vézère,.en limite sud avec la commune d'Allassac,



- Son hydrographie est très importante :
  - ➢ la partie Est de la commune appartient au bassin versant de la Loyre qui marque, en partie, la limite avec les communes de Saint Solve et Objat.
  - ➢ La partie Ouest et le centre de la commune appartiennent au bassin versant de la Vézère qui constitue la limite avec les communes d'Estivaux et Allassac.

- La partie nord, est constituée d'un vaste plateau agricole

- La partie centrale est formée d'une succession de coteaux entrecoupés de ravins creusés par de nombreux petits ruisseaux :
  - Le ruisseau de Mendigour et le ruisseau du Bergeal qui rejoignent la Loyre
  - Le ruisseau de Pierre Rieux grossi du ruisseau de Crouzevialle, et le ruisseau de Vertougit qui s'écoulent vers la Vézère.



- La partie sud a un relief plus complexe constitué par la plaine de la Loyre à l'ouest et la plaine de la Vézère à l'est, séparées par de légers plissements de terrain au creux desquels se niche le vallon du ruisseau de Pierre Rieux.

Climatologie (source : atlas climatique du Limousin)

VOUTEZAC bénéficie d'un climat agréable, avec cependant des variations selon que l'on se trouve en plaine ou en plateau :

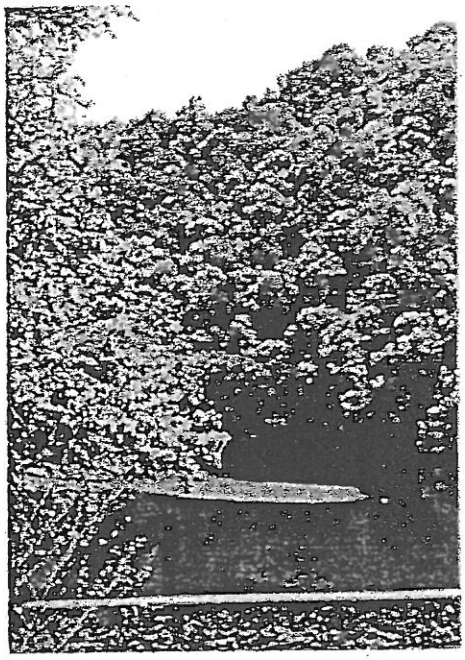
- Températures assez clémentes et de faible amplitude (la moyenne des températures annuelle est supérieure à 11°. On enregistre moins de 80 jours de gelée par an).
- Précipitations assez abondantes et nombreuses (140 à 160 jours par an) précipitation annuelle moyenne proche de 1000 mm d'eau et 1100 (plateau).
- Assez peu de chutes de neige (entre 10 et 20 jours par an)
- Brouillards fréquents (environ 50 jours par an pour la vallée).
- Orages assez fréquents (25 à 30 jours par an).
- Durée d'insolation : moyenne annuelle proche de 1900 h par an.

Géologie :

Elle est caractérisée pour la partie nord du territoire communal, appartenant au socle cristallin, par la présence de métatufs volcano-clastiques. La partie sud appartient au bassin sédimentaire primaire dit « bassin de Brive ». La partie médiane comporte une zone schisteuse en alternance avec des grès dont la teinte varie du gris-beige au bordeaux.

Couverture végétale

Les pentes les plus fortes des vallées de la Loyre et de la Vézère sont couvertes de bois peuplés de feuillus : chênes, aulnes, frênes, hêtres, bouleaux et châtaigniers. Ce sont des ensembles forestiers anciens.



Les ravins qui découpent les coteaux, autrefois utilisés pour les cultures en terrasses, s'enfrichent progressivement, faute d'entretien. Quelques plantations de résineux ont été réalisées récemment, en pins ou sapins (au pied du bourg, dans le secteur du Fraysse, sur les coteaux de la Bontat,...).

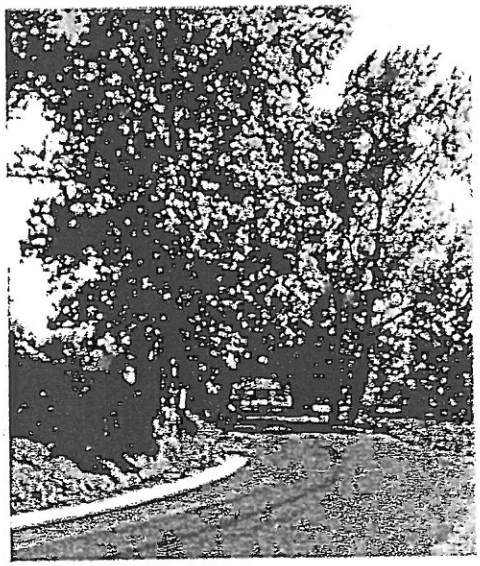


Au creux des vallons, la végétation ripariale, riche en arbres de haute tige (peupliers, aulnes,...) souligne le cours des ruisseaux. Les cours d'eau les plus importants, la Loyre et la Vézère s'accompagnent d'une végétation très luxuriante qui filtre les regards entre les deux rives.

Cette végétation joue un rôle écologique non négligeable : elle filtre et absorbe une partie des nitrates, abrite tout un écosystème ; son système racinaire freine l'érosion...

De grandes allées formées d'arbres en alignement le long des voies publiques ou privées contribuent au charme de l'ensemble :

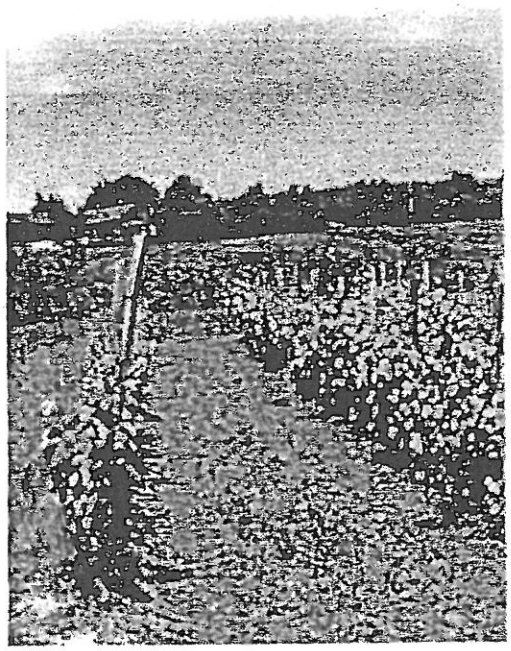
- Alignements de chênes en bordure de la RD 3 à la sortie du bourg en direction d'Objat.



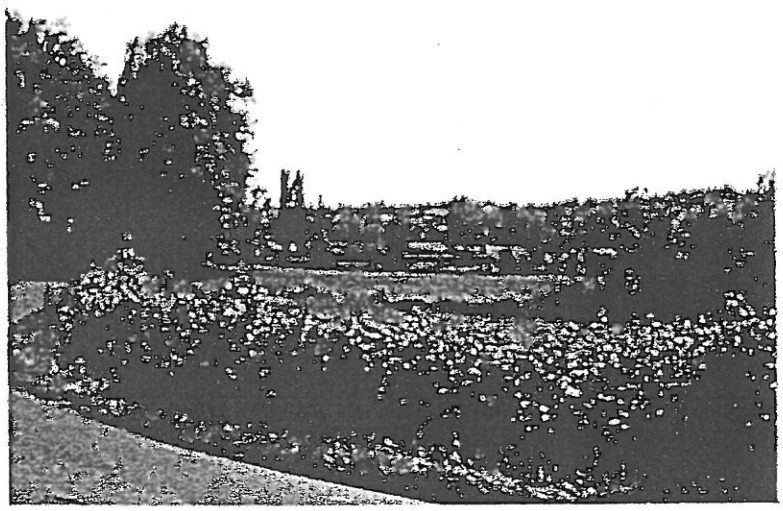
Espaces agricoles :

Sur le plateau Nord, la majorité des surfaces est utilisée par l'agriculture. La vitalité des exploitations agricoles qui y sont présentes permet de maintenir de grands espaces ouverts. Les parcelles de ces exploitations majoritairement tournées vers l'élevage sont constituées de grandes prairies de pacage et de cultures de maïs. Cela permet un entretien régulier de ces espaces situés en plateau ou sur des pentes douces, très présents dans le paysage.

Des plantations de pommiers s'y développent également. Pour l'instant elles ne couvrent pas des surfaces très importantes, mais se remarquent dans le paysage, en raison de l'utilisation de plus en plus fréquente de filets de protection.



L'arboriculture permet une diversification des activités agricoles. Les coteaux exposés au sud/sud-ouest, autrefois occupés par les vignes, accueillent aujourd'hui des vergers de pommes, pêches, kiwis... Seules quelques vignes sont encore entretenues et témoignent de cette activité traditionnelle.



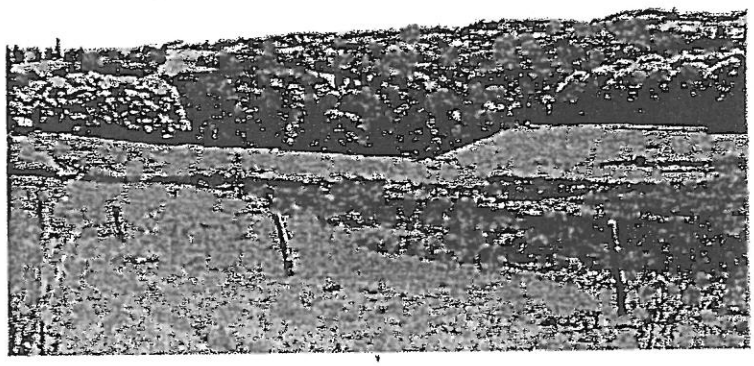
La trame bocagère a pratiquement disparu des secteurs les plus agricoles, que ce soit en plateau ou en plaine. Les éléments les plus intéressants sont essentiellement localisés en bordure des cours d'eau et des chemins, avec une présence plus marquée dans les secteurs vallonnés. Associées à différents bosquets, les haies bocagères constituent des structures de liaisons permettant l'accueil de toute une faune sauvage riche en espèces variées, assurant ainsi une certaine diversité biologique.

En plus de son rôle écologique, la haie sert de brise-vent et freine l'érosion des terrains en favorisant l'infiltration de l'eau... En outre, elle joue un rôle paysager non négligeable.

Espaces sensibles :

En marge des espaces utilisés par l'agriculture ou occupés par les bois, on retrouve d'autres espaces témoins des milieux naturels :

- Les zones humides : elles occupent les creux des vallons et donnent naissance à de petits cours d'eau. Elles se caractérisent par une végétation de marécages avec joncs, et constituent un milieu naturel particulier qu'il convient de protéger : pour la majorité, elles se situent dans les périmètres de protection de captages d'eau potable ;

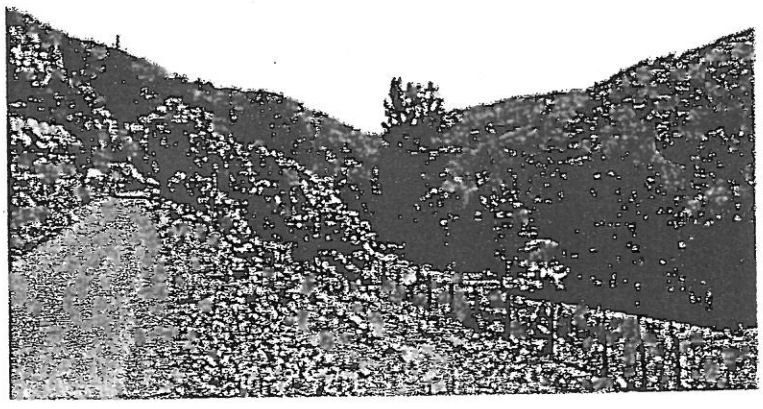


- Les étangs : d'origine artificielle, ils ont été créés dans les plis du relief. On en trouve quelques-uns dans la partie nord où ils sont utilisés comme réserve d'eau pour irrigation (secteur de la Croix du Merle, par exemple). Leur prolifération n'est pas sans incidence sur l'environnement : elle provoque l'assèchement des petits ruisseaux l'été.

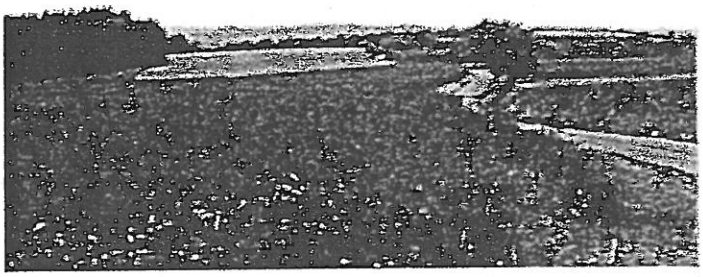


Ces caractéristiques physiques ont façonné des paysages variés, d'une certaine ampleur, que l'on peut répertorier selon différentes unités paysagères :

- **Les gorges encaissées** de la Vézère et de la Loyre, dans leur partie amont. Leurs versants sont couverts de bois de feuillus. Particulièrement sensibles sur le plan environnemental, elles sont recensées au titre de ZNIEFF. Des ouvrages hydroélectriques sont implantés dans le lit même de la Vézère.

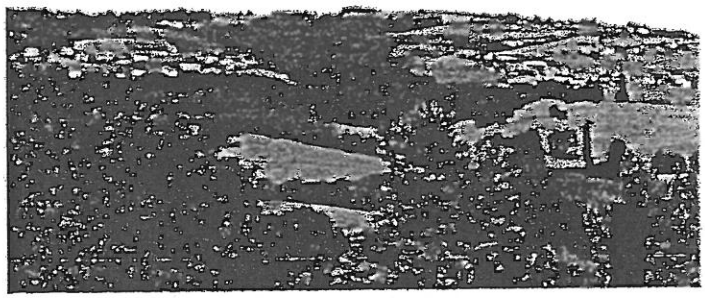


- **Le plateau agricole** au nord. Il a fait l'objet d'un remembrement et présente de larges espaces ouverts. Néanmoins, quelques bois et bosquets ont été préservés ; ils permettent de délimiter l'espace rural qui s'organise autour des villages. Ils se situent le plus souvent auprès de zones humides (les Sagnes, les Vergnolles). En limite de plateau, de larges points de vue sont ouverts en direction des vallées.





- **Les coteaux** entrecoupés de ravins. Orientés sud/sud-ouest, ils étaient autrefois occupés par des vignes en terrasse, qui aujourd'hui cèdent progressivement la place aux vergers, ou s'enfrichent dans des secteurs les plus escarpés.



- **La plaine de la Loyre et de la Vézère :** . La Vézère, au sortir de gorges très encaissées s'ouvre largement en une plaine alluviale verdoyante où la rivière s'écoule plus paresseusement. Sur certains tronçons, les rivières s'accompagnent d'une ripisylve plus ou moins luxuriante







- **Le vallon du ruisseau de la pierre Rieux :** Ce petit vallon creux, au sud du bourg, s'ouvre vers la plaine de la Vézère. Essentiellement agricole, il ne comporte pas de groupe bâti si ce n'est sur ses limites. C'est autour de ce vallon que s'organisent les principales voies de circulation reliant les différents villages.

Points de vue

La transition entre le plateau et la plaine de la Vézère ou celle de la Loyre permet des points de vue ouverts en direction des vallées, et bien au-delà, vers les coteaux de l'Yssandonnais. C'est à partir des villages situés en limite du plateau que l'on bénéficie des plus beaux panoramas :

- au-dessus du Saillant, vue vers la plaine de la Vézère, et le bassin de Brive, depuis le village de Vertougit,

et à partir de la table d'orientation implantée non loin de là.



- vue panoramique vers Objat et les coteaux de l'Yssandonnais, depuis le village de Sajueix



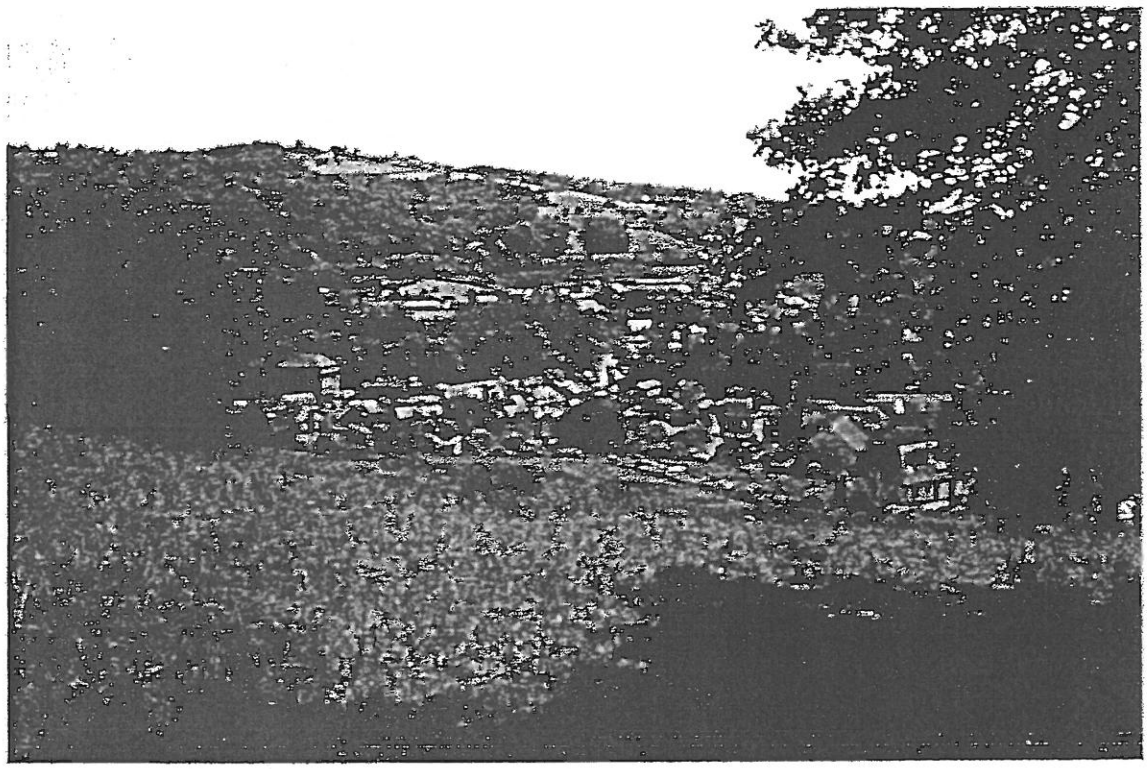
D'autres points de vue très intéressants s'ouvrent vers le bourg de Voutezac qui occupe une position dominante formant promontoire au-dessus du vallon du ruisseau de la Pierre Rieux.



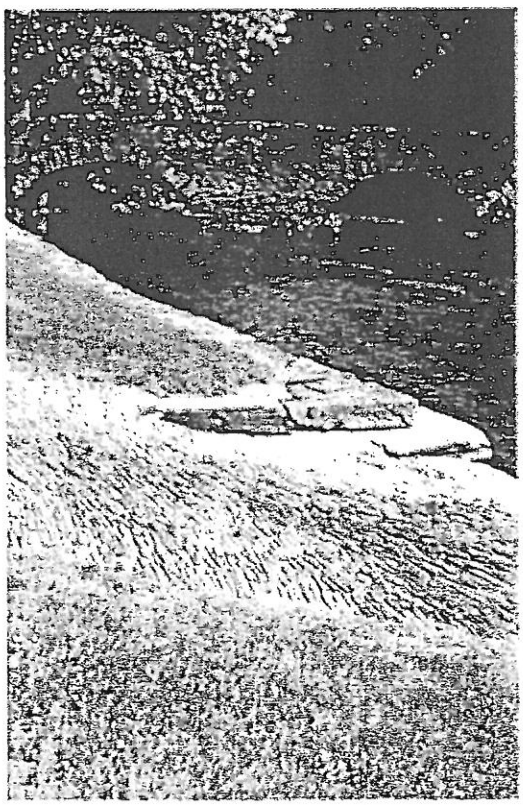
Malheureusement, certains risquent de se fermer en raison de l'enfrichement des anciennes terrasses :

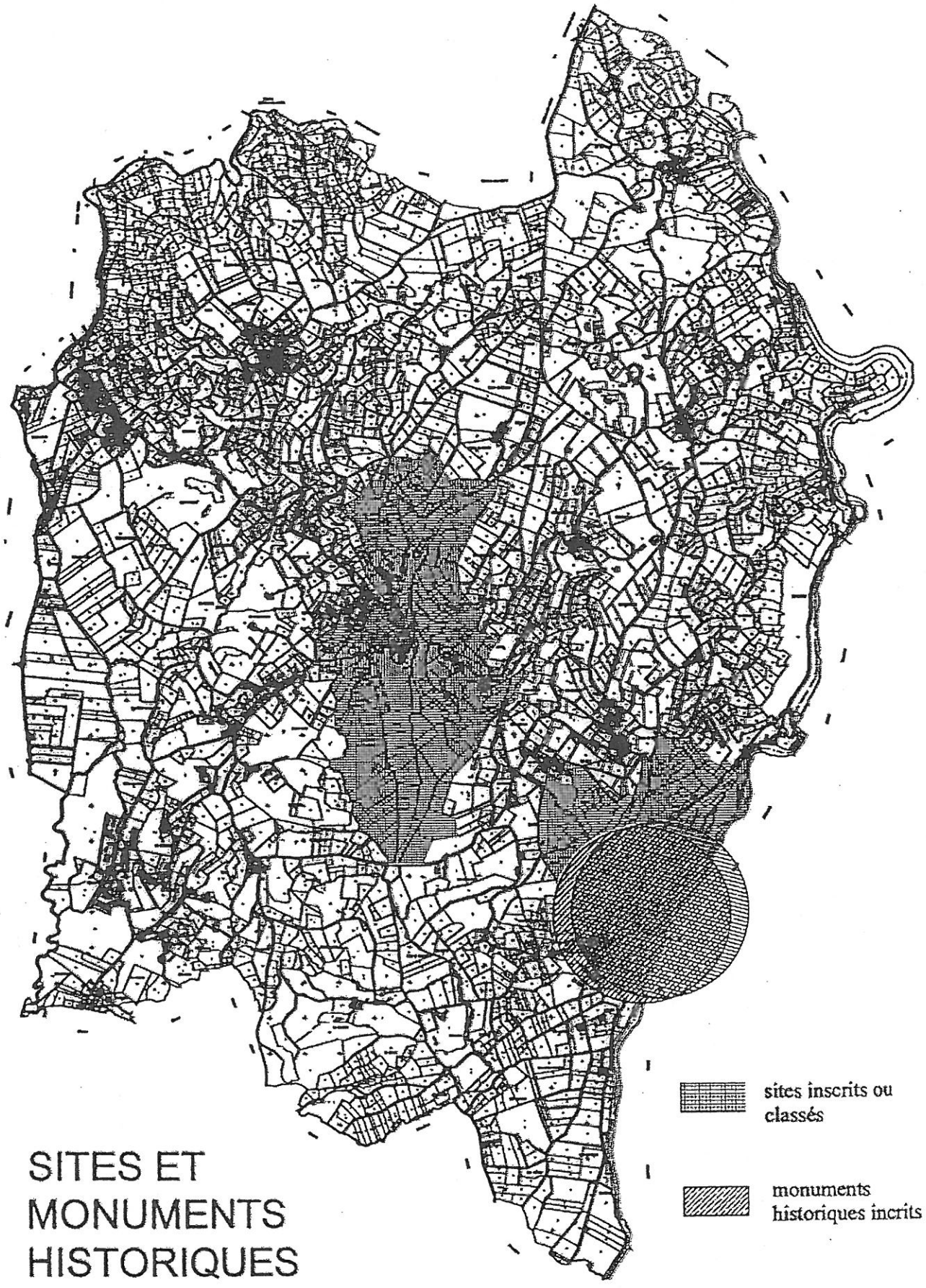
- perception depuis la RD 134 en venant du Saillant.

De multiples échappées visuelles permettent une perception agréable du bourg dans son cadre naturel, de part et d'autre du vallon, et réciproquement. Cet ensemble paysager de grande qualité est protégé par un site inscrit ;



Quelques points de vue plus limités sont possibles en direction du Saillant, village pittoresque riche d'édifices remarquables, également protégé par un site inscrit délimité autour du pont sur la Vézère, élargi par la suite à l'ensemble du vieux village.





SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES

Formes urbaines et Patrimoine bâti :

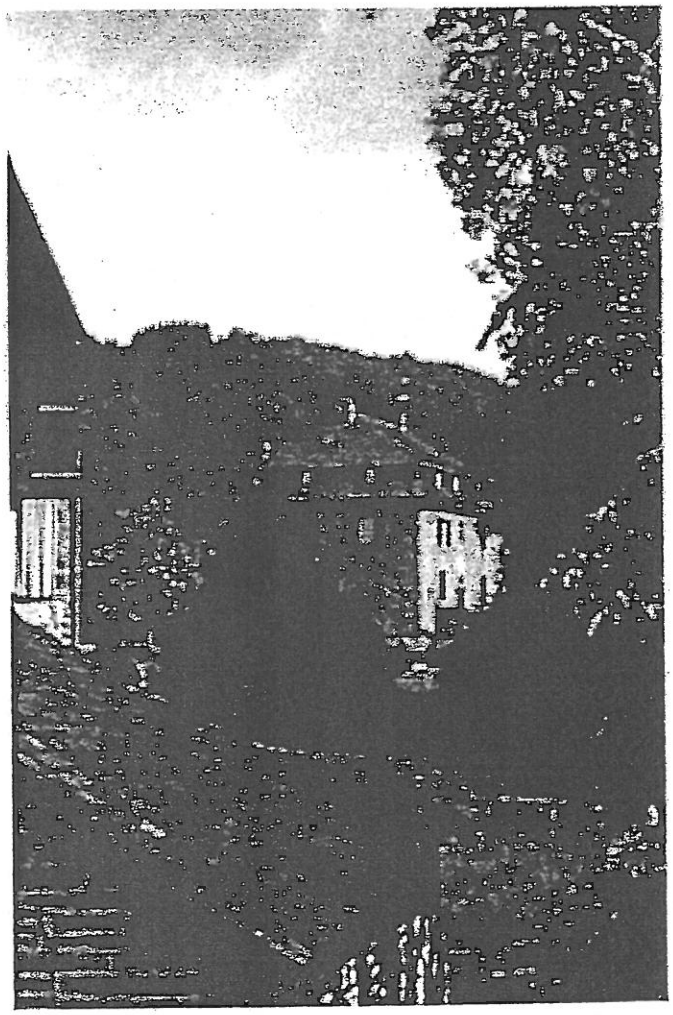
Le peuplement du territoire de Voutezac remonte à la préhistoire : de nombreux vestiges archéologiques attestent de cette occupation au Chalard, à Crouzevialle,.. Certains sites sont recensés dans différents secteurs de la commune. Certains sont estimés de l'époque paléolithique (la Croix du Merle, Mouloux, la Sauvezie) ou néolithique (Ceyrat, le Saillant , le Fraysse vieux..) ... Différents outillages lithiques (bifaces ...) y ont été trouvés. A la Croix du Merle, un dolmen est repéré.

Parcouru par un itinéraire pré-romain reliant Uzerche et se prolongeant en direction d'Yssandon en suivant les sommets dominant la vallée de la Vézère, ce territoire a conservé beaucoup de traces des différentes périodes de l'histoire :

- Epoque gallo-romaine : dont témoignent des éléments d'habitat retrouvés près de La Lombertie, au Fraysse Vieux, avec une source aménagée à Crouzevialle, des tessons de céramique à Sajueix et au sud du bourg, des monnaies romaines au Noyer.

- Epoque Médiévale :
  De nombreux sites relatifs à cette époque sont répertoriés sur le territoire communal. Les constructions les mieux conservées et les plus caractéristiques font l'objet de protection au titre des monuments historiques (MH) ou/et au titre de site protégé tels que :

  * Au Saillant :
    - Pont Médiéval (site classé)
    - Chapelle (MH inscrit) et cimetière
    - Habitat
    - Château du Saillant (MH inscrit) : maison forte (du XVème ?) constituée d'un grand logis rectangulaire couronné de mâchicoulis, recoiffé à la Mansard et percé de fenêtres au XVIIIème.



  * Au bourg de Voutezac :
    - Château/Manoir (aujourd'hui disparu)
    - Remparts (dont subsistent certains éléments)
    - Eglise Saint-Christophe remaniée à la période moderne.

  Sont également recensées de nombreuses chapelles liées ou non à des prieurés répartis sur le territoire communal :
    - Chapelle de Ceyrat
    - Chapelle et prévôté Saint-Barnabé à l'Abbaye
    - Chapelle et prévôté Saint-Pierre à Agudour
    - Chapelle et prieuré de Sajueix avec cimetière médiéval

- Chapelle et prieuré Saint-Roch à la Côte (bas moyen âge)
- Chapelle Notre Dame à La Bontat (Bas moyen âge)

et différents autres éléments tels que :

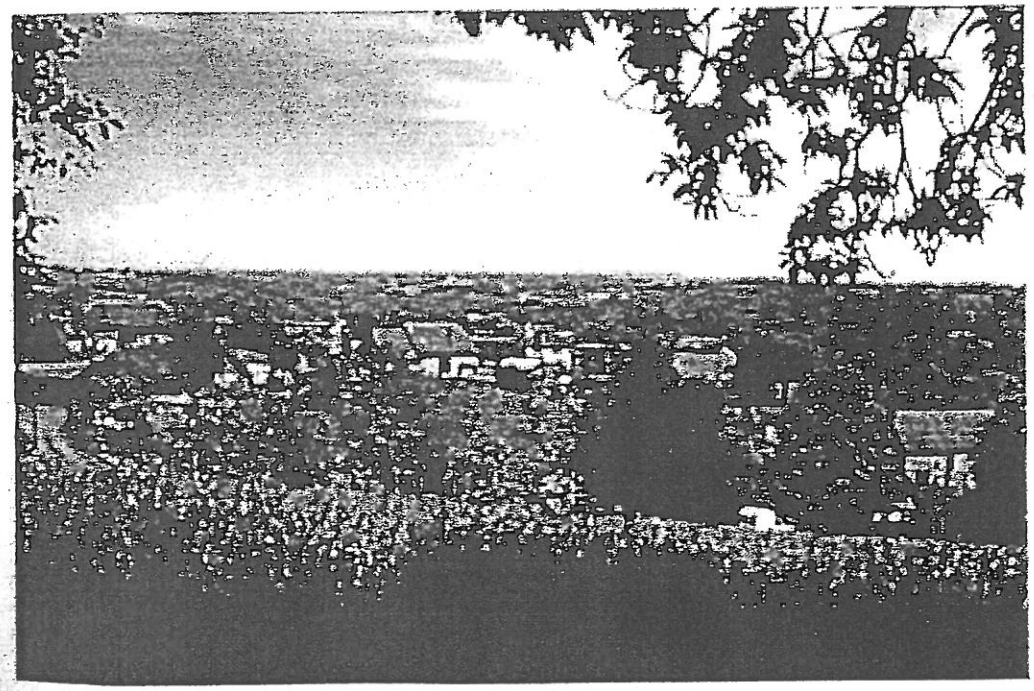
- Pont à Agudour
- Souterrain au Bourzat.

Différents villages désertés à cette époque (suite à une épidémie ?) : La Vergne, Négreval, Biard, La Côte … sont également cités.

- La période Moderne et la période contemporaine comptent également de nombreux sites intéressants dont subsistent parfois des bâtiments encore préservés.
  - Chapelle de la Croix de la Pause, à l'ouest du bourg (XVIIè siècle)
  - Chapelle du cimetière du bourg
  - Ancien cimetière du Saillant (XVIIIè Siècle)
  - Oratoire de Murat
  - Manoir des Horts de l'Espinasserie comprenant manoir, métairie et grange.
  - Maison à Ceyrat avec différentes annexes : pressoir, puits
  - Moulins avec différents éléments :
    * Hauts de Ceyrat (avec canaux)
    * Bas de Ceyrat (avec bâtiments, ancien réservoir et canal)
    * À la Bontat
    * À Murat
    * À Agudour.
  - Digue et chaussée à la Sauvezie – les Courtinauds.
  - Mines (de charbon) à la Sauvezie.

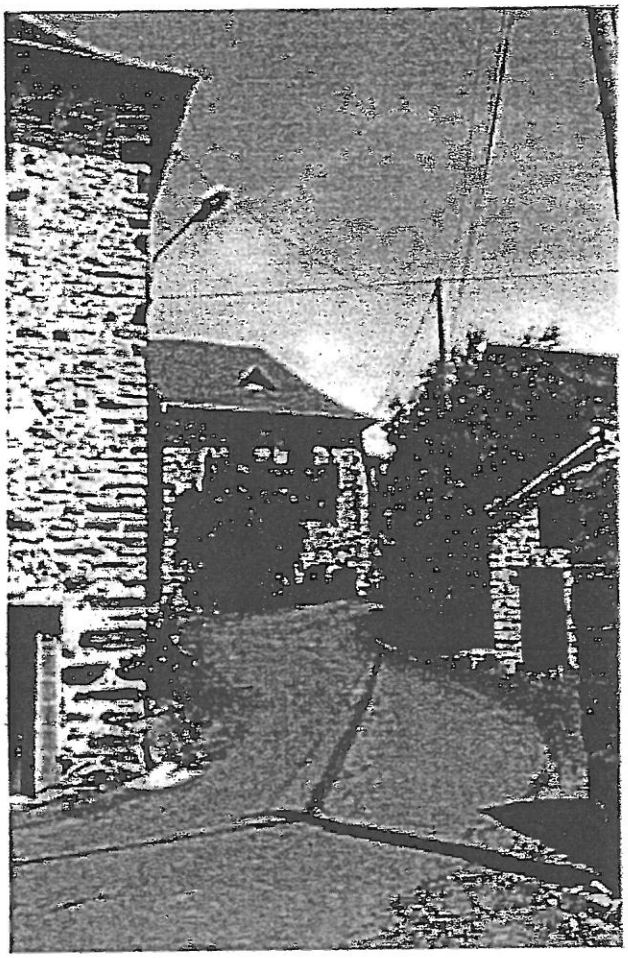
Tous ces éléments témoignent d'une occupation ancienne de ce territoire, dont on retrouve de nombreuses traces dans les différents villages. Même s'ils n'abritent pas de bâtiment exceptionnel, c'est à l'unité de l'ensemble des constructions qui les composent, en général bien préservées, que l'on doit la qualité des groupes bâtis.

Les villages de plateaux : Ils se situent en position dominante, en plateau ou à flanc de coteaux, privilégiant l'exposition sud ou sud-ouest.

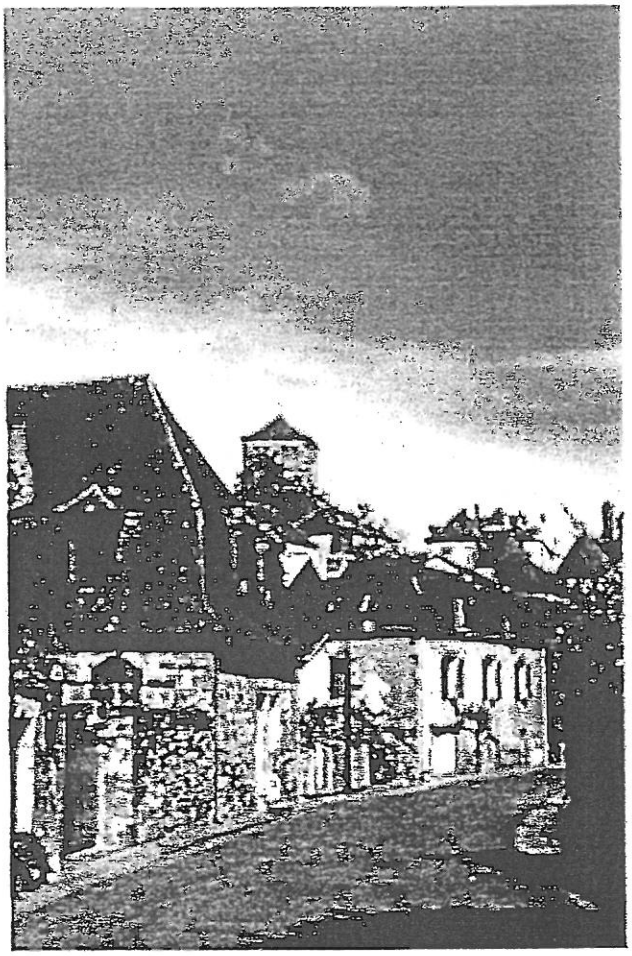


A l'image de Sajueix, ils présentent une belle unité d'aspect :

Toitures à fortes pentes couvertes de lauzes de schistes ou d'ardoises,
Maçonneries de pierre de schistes. L'utilisation du bois est assez fréquente pour la réalisation de linteaux, et de structures à pans de bois et torchis utilisées parfois en étage pour l'habitation, plus souvent pour les annexes agricoles.



Les villages de vallées ou de coteaux présentent également une belle unité d'aspect, avec des caractéristiques différentes :



Couverts également de lauzes de schistes ou d'ardoises posées sur des toitures à fortes pentes (parfois travaillées à la Mansart), ils présentent des maçonneries où alternent les schistes et les grés dont la couleur varie de l'ocre au rouge violacé, particulièrement travaillées pour les encadrements, les linteaux, les jambages ... et parfois associées à des structures à pans de bois et torchis.

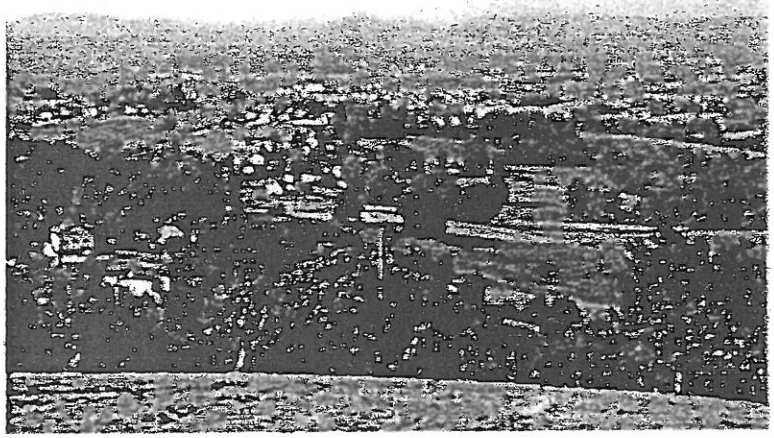
La pierre est particulièrement bien ouvragée : pierres de taille utilisées en chaînage ou en encadrement d'ouverture, sculptées ou utilisées en linteaux monolithes. Les murs de clôture servant aussi de soutènement sont réalisés dans les mêmes matériaux.

Secteurs d'urbanisation récents :

Ils se sont développés le long des principales voies de communication, lorsque la topographie le permettait :

- RD 3 à la sortie du bourg en direction d'Objat et sur le plateau aux abords de Meilhac.

- RD 134 à la sortie du Saillant en direction du Bourg.



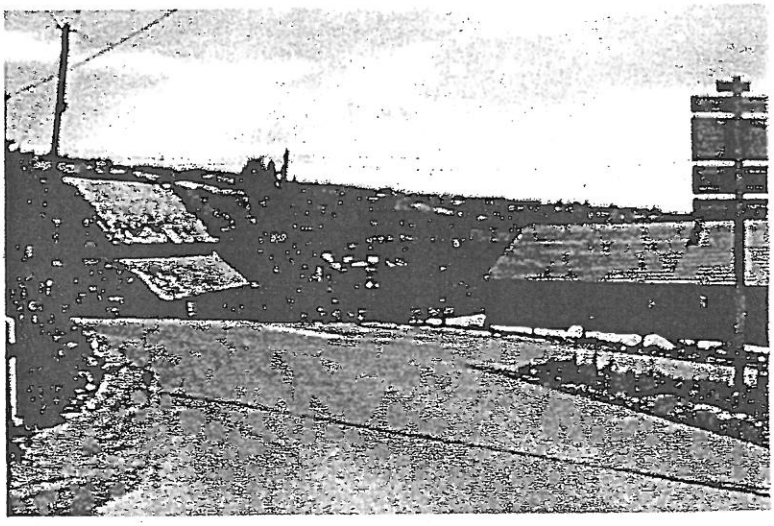
La définition d'un MARGU adopté en 1993 a permis de limiter l'urbanisation en bordure de ces axes (par exemple aux abords de Colombeix). Il a conduit à reporter cette forme d'urbanisation linéaire en bordure des voies communales desservies par les différents réseaux.

Ainsi, un secteur d'urbanisation continu s'étend du bourg jusqu'au hameau de l'Abbaye, en bordure de la voie communale n°4, soit un linéaire de près de 800 m depuis le carrefour de la RD et de la rue de la Croix de la Pause.



A défaut, d'un règlement précis concernant l'aspect architectural, le volume et l'implantation des constructions, on a assisté à la création de quartiers nouveaux en rupture avec les formes urbaines préexistantes :

Ainsi l'entrée ouest du Saillant par la RD 134 se trouve totalement banalisée : rien ne la différencie de toute autre entrée de bourg et ne laisse prévoir la découverte d'un des plus beaux village de la vallée de la Vézère.



Un milieu environnant riche et varié mais porteur de contraintes

1) Patrimoine écologique

Voutezac recèle un patrimoine écologique très riche. Son territoire est concerné par plusieurs zones naturelles d'Intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) – source : DIREN du Limousin.

1. **ZNIEFF n° 473 de type II surface 1881 ha :**
Le site débute à l'aval de la ville d'Uzerche pour se terminer à la limite départementale Corrèze-Dordogne. Il fait partie du réseau des sites Natura 2000. Dans la première partie, jusqu'au barrage du Saillant, la Vézère coule dans une vallée encaissée aux pentes boisées et souvent abruptes, sauvage et relativement difficile d'accès, donc particulièrement calme. Les bois occupent tout le versant de la rupture de pente jusqu'à la rivière avec un gradient d'humidité se traduisant dans les peuplements forestiers par le passage de l'aulnaie-frênaie rivulaire aux tilliaies et aux chênaies parfois thermophiles sur le haut des pentes. A la hauteur du barrage du Saillant, on note la présence d'affleurement rocheux thermophiles qui abritent une flore très différente de l'ensemble du reste de la vallée. Après le barrage du Saillant, on arrive dans un secteur beaucoup moins accidenté ; c'est le domaine des prairies inondables et zones humides associées. Par endroits, des prairies inondables forment de belles frayères à brochets. Un peu plus bas, après la confluence avec la Corrèze, la Vézère forme un coude dans lequel on trouve des sablières, certaines encore en exploitation, d'autres abandonnées formant une zone humide d'un grande richesse écologique. Plusieurs espèces remarquables y ont été signalées comme le héron pourpré ou la cistude d'Europe.

2. **Dans cette ZNIEFF plusieurs zones de type I ont été définies dont la ZNIEFF n°474 – surface 131 ha.**

Vallée de la Vézère : Rochers du Saillant :
Le site correspond à des escarpements rocheux, sur la vallée de la Vézère, à l'amont du pont du Saillant.
On y trouve une flore saxicole particulière, avec la présence de plantes qui affectionnent les milieux rocailleux et secs principalement calcaires et exceptionnellement les schistes. C'est un site qui mériterait des prospections complémentaires, difficiles à réaliser en raison de la pente excessive.
Des données disponibles dont état de la présence de crottoirs à genette, sur les nombreux rochers de l'escarpement.
Le site est une ZNIEFF de type I contenue dans la zone de type II (n°473) intitulée " Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale".
Une partie de ce site est proposée pour être intégrée dans le réseau Natura 2000.
Milieux déterminants :
- Végétation des rochers et falaises intérieures siliceuses
- Dalles rocheuses
- Cours des rivières
- Chênaies acidiphiles (et chênaies-hêtraies acidiphiles).

Faune :
- Mammifères : Genette d'Europe.

Flore : Garance voyageuse.



PATRIMOINE ECOLOGIQUE

3. ZNIEFF de type I n°472 surface 466 ha

Gorges de la Loyre et du Vaysse

Le site concerne les vallées encaissées et boisées du Vaysse et de la Loyre, affluents en rive droite de la Vézère au Sud-ouest du département de la Corrèze. L'intérêt du secteur est essentiellement botanique, mais les inventaires faunistiques doivent être complétés.

Les bois que l'on peut rencontrer dans les vallées sont principalement constitués de chênaies de différents types (acidihiles et chênaies-charmaies pour l'essentiel). Dans les zones les plus pentues et fraîches, les formations à tilleul sont à rapprocher des forêts de ravin. Elles abritent les espèces végétales les plus remarquables : androsème toute saine balsamine des bois, lathrée clandestine. Par place, on trouvera des secteurs de hêtraie à aspérule odorante, habitat forestier remarquable à préserver au niveau européen.

Pour la faune, signalons la présence du cincle plongeur, oiseau sédentaire très particulier et très sensible aux perturbations du milieu qui affectionne les rivières aux courants vifs parsemés de rochers.

Milieux déterminants :

- Aulnaies-frênaies médio-européennes.
- Végétation des rochers et falaises intérieures siliceuses.
- Chênaies-charmaies.
- Hêtraies neutrophiles à aspérule.

Espèces déterminantes

Faune

- Oiseaux : Cingle plongeur

Flore

- Androsème toute saine
- Aspérule odorante
- Épervière de Peletier
- Laîche pendante.

Elle est également intéressée par un site d'importance communautaire au titre de la directive « habitats » :

- **Zone Natura 2000** de "la vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite des départements Corrèze/Dordogne" est classée site Natura 2000. La commune de VOUTEZAC est donc concernée. La délimitation concerne des territoires déjà compris dans la ZNIEFF. La superficie totale est de 825 ha.

- **Le site « Vallée de la Vézère»** pour ses espèces remarquables (espèces protégées en France connues sur ce site, dont genettes, loutres, tortues, brochets, crapauds...pour la faune, et de nombreuses espèces dont des fougères pour la flore).

2) Ressources naturelles

1 / Eau potable

Dotée d'un réseau hydrologique important, la commune compte de nombreuses sources dont certaines sont captées et utilisées pour alimenter des réseaux de distribution d'eau potable.



RESSOURCES NATURELLES

Le réseau de distribution d'eau potable de Voutezac dessert tous les villages et hameaux de la commune. Plusieurs captages et forages sont réalisés sur la commune pour alimenter le réseau communal:

- Captage de Megie
- Captage de Merilloux
- Captages de Crouzevialle
- Forage des Sivadeaux
- Forage des Sagnes
- Captages du Mas n°1- 2 – 3 et 4
- Captage des Vergnoles.

Ces captages bénéficient d'une protection immédiate : la parcelle est clôturée. Ils devraient rapidement être protégés par un arrêté précisant les périmètres de protection immédiats, rapprochés et éloignés.

D'autres captages et forages sont réalisés pour alimenter le réseau d'autres communes : Certains de ces captages sont susceptibles d'être abandonnés à l'avenir :

- Les captages du Mas A,B,C,D et E appartiennent au syndicat des eaux de l'Yssandonnais pour lesquels un rapport hydrogéologique a défini les différents périmètres de protection, mais leur devenir est incertain.
- La prise d'eau d'Agudour une zone sensible est repérée; elle alimente le réseau de l'ensemble du Syndicat de l'Yssandonnais.

b/ Energie hydro-électrique

D'importants travaux d'aménagements ont été réalisés pour tirer partie des potentialités du site en matière de production d'électricité :

- retenue du barrage du Chalard
- retenue du barrage et usine de Pouch
- retenue du barrage et usines du Saillant

toutes situées en amont du village du Saillant, dans les gorges de la Vézère.

3) Les risques naturels

3a - Risques inondations :

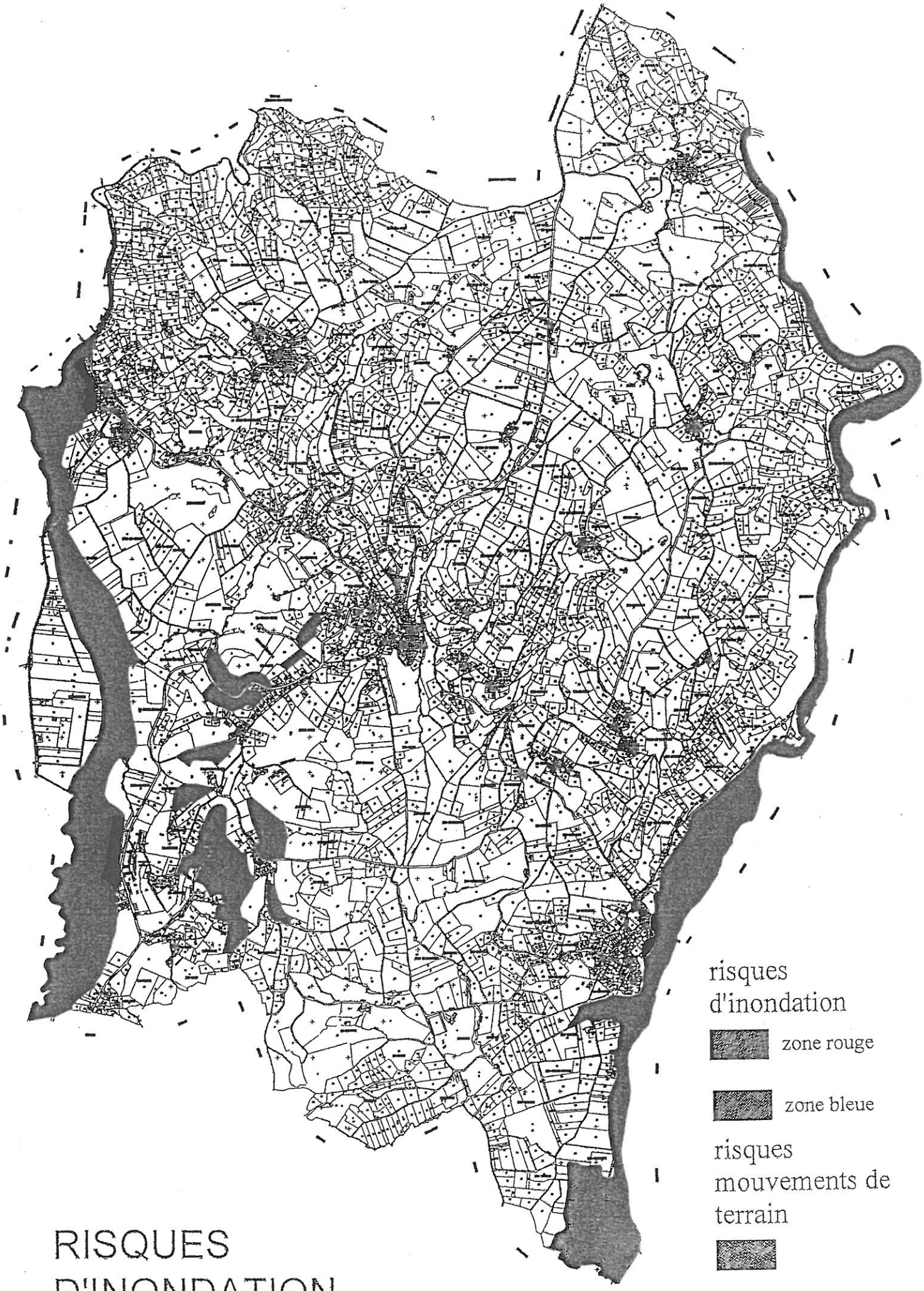
La commune est également concernée, dans la vallée de la Loyre et dans la vallée de la Vézère, par les risques d'inondations. Des études spécifiques ont été réalisées pour évaluer ces risques et définir un Plan de Prévention aux Risques (P.P.R). Le projet n'est pas encore finalisé mais les études déjà réalisées permettent d'identifier assez précisément les niveaux atteints par les eaux.

- ➢ En zone d'aléas forts: il ne devrait pas y avoir de nouvelles constructions autorisées.
- ➢ En zone d'aléas faibles, les constructions éventuellement à venir seront soumises à respecter certaines conditions (niveaux de planchers).

Les risques d'inondations sont moins bien connus, mais de toute façon plus limités pour la vallée des autres petits ruisseaux.

3b - Risques glissements de terrains :

Quelques zones de possibles glissements de terrain sont également signalées sur cette commune par les habitants. Les élus ont indiqué les secteurs les plus affectés qui se situent aux



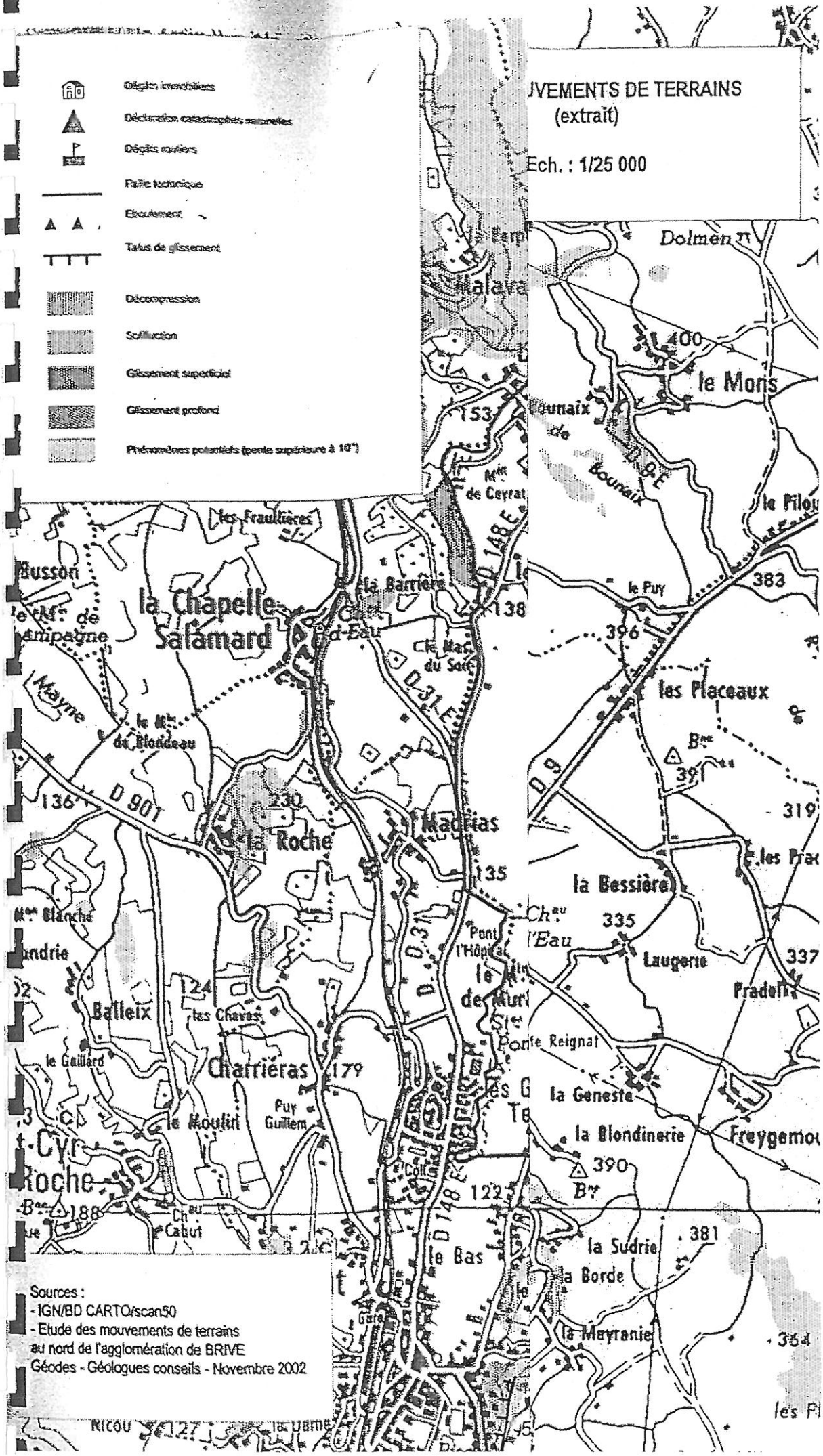
RISQUES D'INONDATION

ETUDE MOUVEMENTS DE TERRAINS
(extrait)

Ech. : 1/25 000

- Dégâts immobiliers
- Déclaration catastrophes naturelles
- Dégâts routiers
- Faille tectonique
- Eboulement
- Talus de glissement
- Décompression
- Solifluction
- Glissement superficiel
- Glissement profond
- Phénomènes potentiels (pente supérieure à 10°)

Sources :
- IGN/BD CARTO/scan50
- Etude des mouvements de terrains au nord de l'agglomération de BRIVE
Géodes - Géologues conseils - Novembre 2002


Dégâts immobiliers
Déclaration catastrophes naturelles
Dégâts routiers
Faille tectonique
Eboulement
Talus de glissement
Décompression
Solifluction
Glissement superficiel
Glissement profond
Phénomènes potentiels (pente supérieure à 10°)
UVEMENTS DE TERRAINS
(extrait)
Ech. : 1/25 000
Sources :
- IGN/BD CARTO/scan50
- Etude des mouvements de terrains
au nord de l'agglomération de BRIVE
Géodes - Géologues conseils - Novembre 2002
Dolmen
le Mons
le Puy
les Placeaux
la Chapelle Salamard
la Roche
Madrias
la Bessière
Laugerie
Pradelle
Reignat
la Geneste
la Blondinerie
Freygemou
Balleix
Chartreras
le Moulin
Puy Guillem
le Bas
la Sudrie
la Borde
la Meyranie
les Fraulières
la Barrière
le Maine du Suc
le Guillard
les Chaves
Ch au Cabut
Pont l'Hôpital
D 901
D 148 E
D 31 E
D 9
D 9 E
Mayne
Bournaix
Ch au Eau
Gare
les Pl

abords de Fages et Murat, en contrebas des voies communales qui empruntent les points hauts. Compte tenu de la connaissance de la typologie des terrains, il n'est pas souhaitable d'y prévoir des constructions.



Par ailleurs, des études commandées par la DDE fin 2002 nous font part des risques liés aux mouvements de terrain, sur la région Nord-ouest de Brive :
Elles font état de phénomènes potentiels sur des parcelles ayant une pente supérieure à 10°. Le plus souvent, les boisements qui recouvrent ces pentes empêchent ces mouvements de terrains. On jugera donc de l'importance du maintien de ces boisements.
Quelques secteurs de glissements profonds sont repérés en bordure de la RD 3 dans des secteurs non bâtis, en amont de Murat.
Les autres phénomènes constatés (solifluxion) ne concernent que quelques terrains situés dans le vallon du ruisseau de Rebière, non bâtis, dont certains sont proches du Saillant.

4) <u>Les points noirs et atteintes à l'environnement</u>

- Les carrières :

Il existe une carrière en activité sur le territoire communal au nord de Ceyrat, sur les flancs escarpés de la vallée de la Loyre, tout près de la ZNIEFF qui est délimitée en amont. Les nuisances qui en découlent sont de deux types :

- bruits des travaux qui affectent le calme du site
- circulations des poids lourds induites qui traversent le village de Ceyrat.

- La décharge :

Il existe une ancienne décharge, sur le territoire communal. Elle est située à coté de Ceyrat. Fermée depuis plusieurs années, elle a fait l'objet d'une réhabilitation en juin 2003, car elle est située à proximité du ruisseau.
Les habitants de Voutezac ont accès à la déchetterie d'Objat, où s'effectue un tri sélectif.

- Les réseaux aériens qui se multiplient au cœur des villages et nuisent à la qualité des groupes bâtis.



POINTS NOIRS



SYNTHESE DES
CONTRAINTES

EXPLICATION DES CHOIX POUR L'ETABLISSEMENT DE LA CARTE COMMUNALE

Les enjeux qui s'expriment sur ce territoire :

Enjeux Sociaux

L'étude démographique révèle une augmentation sensible de la population entre les deux derniers recensements, qui touche essentiellement la génération des 40-59 ans, et de façon plus modérée les jeunes générations. Pour rétablir l'équilibre entre les différentes tranches d'age, il serait souhaitable de conserver le même taux d'accroissement annuel pour compenser le mouvement naturel et permettre un renouvellement régulier de la population ; Cet accroissement (+1,5 % par an), en 10 ans représenterait près de 172 personnes. Pour répondre à la demande spécifique des tranches d'age attendues, deux type d'actions sont à envisager :

- Offrir des terrains à bâtir viabilisés, à proximité des équipements publics (poste, école, mairie...)
- Augmenter l'offre de logements locatifs en recherchant le partenariat d'organismes institutionnels (office H.L.M.par exemple)

Si l'on compte, 2,4 personnes par foyer, cela conduit à prévoir l'arrivée de 72 familles, correspondant à la construction de 72 logements, soit entre 7 et 8 logements par an en moyenne. Cette prospective bien que légèrement supérieure paraît cohérente par rapport aux demandes enregistrées ces dernières années.

Localisation :

Afin de conforter l'activité des commerces et services présents dans le bourg, il serait préférable que ces futurs habitants puissent s'implanter à proximité des équipements publics (école, terrains de jeux, salles de réunion, église, ...) d'une part, et des commerces et services d'autre part.

De même, il serait souhaitable de favoriser la rénovation des constructions anciennes dans les villages où l'on trouve un certain nombre de logements vacants : le dernier recensement en comptait 60, la majorité se trouvant à l'intérieur des villages.

Formes d'urbanisation à privilégier :

- Quartiers anciens du bourg et villages : favoriser la réhabilitation, voire même la transformation et le changement de destination lorsque cela est possible (réhabilitation de petites granges n'ayant plus d'utilité pour l'agriculture).
- Quartiers d'extension du bourg, en continuité immédiate, à restructurer, équiper et densifier.
- Les secteurs d'urbanisation diffuse (situés à plus de 1 km du centre bourg) qui s'égrainent en bordure des voies de circulation sont à limiter.
    - L'étirement des constructions le long des voies de desserte soulèvent des problèmes de sécurité concernant la circulation des piétons et des vélos, les entrées-sorties des maisons riveraines, les stationnements en bordure des voies non organisées et qui souvent empiètent sur la chaussée.
    - La proximité des parcelles bâties avec les installations agricoles (bâtiments d'élevage, zones d'épandages) et des plantations (vergers de pommiers) soulèvent de plus en plus de litiges. En effet, les habitants souffrent des nombreux traitements effectués (pulvérisation de produits contre les insectes et les maladies).

Le Règlement Sanitaire Départemental fixe des distances à respecter vis-à-vis des bâtiments agricoles abritant des animaux : des reculs de 50 m ou 100 m sont imposés : ils varient en fonction de la composition des troupeaux et des installations. Par rapport aux plantations, aucune réglementation pour l'instant ne précise de distances à respecter, mais il paraît nécessaire de tenir compte d'un certain éloignement.

Enjeux de développement Economique

A - Préserver les activités agricoles en évitant tout conflit d'usage des sols,

Des restructurations importantes sont intervenues dans les exploitations agricoles ces dernières années.

- L'élevage connaît d'importantes restructurations : 33 exploitations pratiquent l'élevage bovin avec des troupeaux assez importants (56 têtes en moyenne), 10 exploitations pratiquent l'élevage porcin dont 2 de façon intensive. Les bâtiments d'élevage abritant les troupeaux sont repérés sur la commune. En vertu des dispositions du règlement sanitaire départemental, une distance de 50 m s'applique pour l'implantation de ces bâtiments par rapport à toute construction existante, et réciproquement, aucune construction autre que liée à l'exercice de l'activité agricole ne peut être autorisée sans observer le même recul. Cette distance est portée à 100 m pour les installations sur lisiers. Ces reculs doivent être pris en compte dans la définition des zones d'urbanisation prévues dans les documents d'urbanisme.
- Des travaux importants d'adduction d'eau destinée à l'irrigation ont été réalisés dans les secteurs de Vertougit, Bas Murat et dans la plaine du Saillant où se développent les cultures irriguées (+43 % en 10 ans). Ces travaux ayant fait l'objet d'investissements importants, la pérennité de ces installations doit être assurée à travers le document d'urbanisme par la délimitation d'une zone naturelle sur les parcelles concernées.
- Dans les domaines de l'arboriculture et de la viticulture, des replantations ont été réalisées. Pour minimiser tous les risques d'impact sur la santé due aux nombreux traitements phytosanitaires, il est souhaitable de contenir ces cultures à l'écart des zones bâties.

Orientations proposées :

- Contenir les secteurs à bâtir dans des espaces moins utilisés par l'agriculture, et les regrouper.
- Tenir compte des investissements réalisés par les structures agricoles (exploitations, groupements ...) Tels qu'irrigation, plantations de vignes et vergers, bâtiments d'élevage.

B – Conforter les activités existantes et leur permettre de se développer

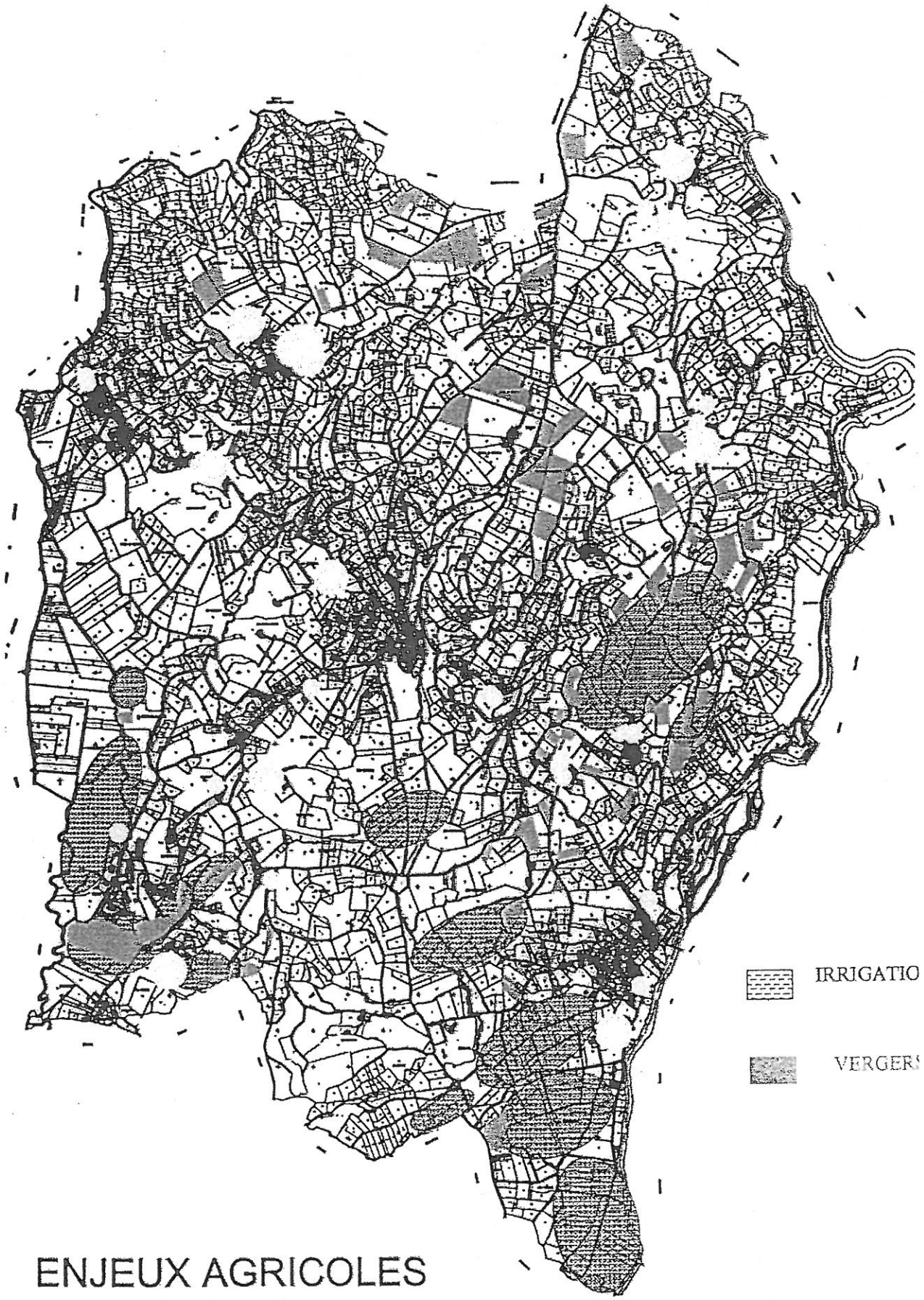
Les entreprises présentes dans la commune, sont essentiellement des commerces et services implantés au bourg (boulangerie, pâtisserie, café, restaurant, salon de coiffure, agent d'assurances). On compte également quelques artisans (menuisiers,ébénistes, marchand de pièces automobiles, plâtrier, maçon, peintre en bâtiment, entrepreneur en paysage, plombier, couvreur, topographe...).

Orientations proposées :

Maintenir ces activités et veiller à leurs possibilités d'extension, afin de maintenir les emplois présents dans la commune et limiter les déplacements.

C – Développer le tourisme

Afin de tirer parti des opportunités présentes ; bords de Vézère, patrimoine bâti, Festival de la Vézère, conforter l'animation des villages, permettre des échanges avec d'autres populations : développer les activités de sport, tourisme et loisirs : circuits VTT, randonnée pédestre, canoë-kayak, pêche, réparties sur le territoire communal.



ENJEUX AGRICOLES

▪Enjeux Paysagers et Environnementaux

- Préserver la qualité de vie de la population communale :

    - En assurant sa protection contre toutes nuisances (pollution de l'air, pollution de l'eau, lutte contre le bruit, ...) et tout risque potentiel (protection contre les inondations).

    - En améliorant la sécurité routière : hors zone agglomérée, en évitant toute création d'accès et implantation de construction nouvelle à usage d'habitation en bordure des axes routiers importants (routes départementales).

    - En aménageant des espaces publics (placettes, aires de jeux) reliés par des cheminements piétons sécurisés.

- Veiller à la conservation des paysages :

    - Par le maintien des points de vue qui en permettent la lecture en évitant qu'ils ne se ferment (implantation de constructions, de clôtures, plantations ou enfourchement).

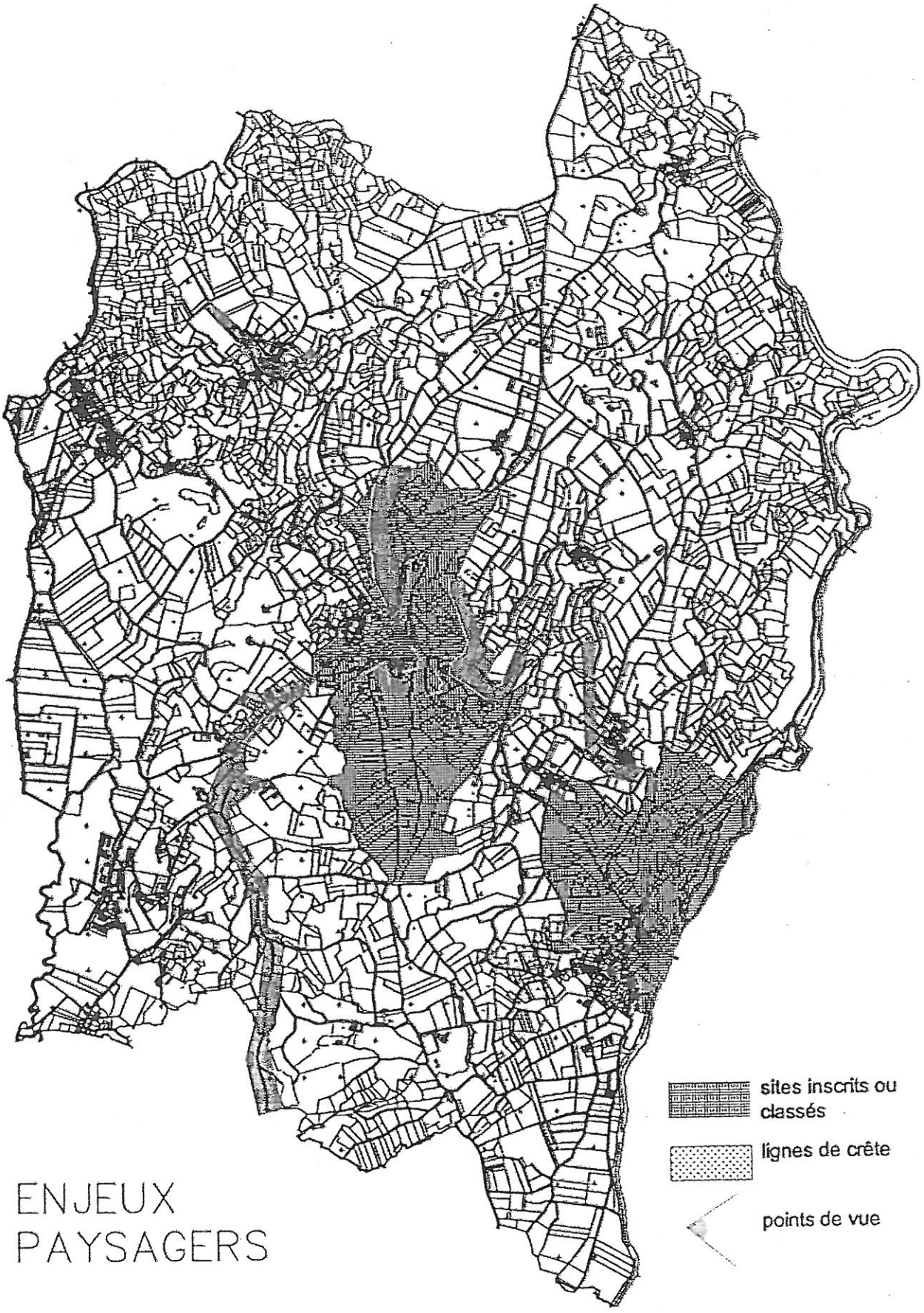
    - En veillant à ne pas banaliser les abords des sites les plus sensibles par l'implantation anarchique des constructions.

    - En essayant de retrouver une composition en hameaux avec un rappel des composantes architecturales.

    - En proposant des actions d'accompagnement pour favoriser l'insertion des constructions dans le paysage (maintien des boisements en points hauts).

- Protéger l'environnement et tout particulièrement les espèces animales présentes (oiseaux, poissons, reptiles, batraciens ...) en maintenant la trame végétale, en limitant toute nouvelle occupation de l'espace et activité sur les secteurs les plus sensibles.

- Préserver la qualité de l'eau par la mise en place de systèmes d'assainissement autonomes ou collectifs mais efficaces, et limiter toute urbanisation sur les secteurs qui ne conviennent pas à la réalisation de systèmes d'assainissements conformes.



ENJEUX PAYSAGERS

JUSTIFICATIONS DES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE

L'objet de la révision de la carte communale

Suite à l'entrée en vigueur de la loi SRU, il est devenu nécessaire de transformer les anciennes Cartes Communales ou MARGU. Aussi, la Commune de VOUTEZAC a délibéré pour prescrire l'élaboration de la nouvelle Carte Communale le 28 janvier 2002.

Le premier document approuvé en 1993 a été révisé en septembre 2000.

Outre la prise en compte des nouvelles dispositions du Code de l'urbanisme, la commune de VOUTEZAC souhaite faire évoluer les zonages, afin de tenir compte de l'évolution des réseaux (assainissement par exemple, réalisé ou en cours de programmation) et de répondre à la demande croissante de terrains à bâtir.

Évolution des différents secteurs d'urbanisation

- Les différentes zones A et P de l'ancienne Carte Communale et leurs dérivés (Ar, Pr, Arb, Prb, Abs, Psb, Pb...) ont été classés en Zone Naturelle N.

Voutezac :Les zones Urbaines U et Us et les zones d'extension Ba, Bc, Bcs... ont été classées en zone U avec quelques adaptations de zonage pour tenir compte de la présence de bâtiments agricoles d'élevage (réductions secteurs Combe Brune).
Des extensions limitées sont effectuées à l'ouest près de Fages, en bordure de la route de Maison Neuve, dans le quartier des Rosiers et au nord-ouest dans le secteur de Cabanis. Une partie des secteurs d'urbanisation future de l'ancienne Carte Communale (Eh et Ehs) est reclassée en zone naturelle, car les réseaux sont insuffisants. Néanmoins, la commune envisage des actions pour maîtriser le foncier en vue de réaliser dans l'avenir une opération d'ensemble nécessaire dans ces secteurs d'accès difficile en raison des pentes prononcées.

Le Saillant : Les zones urbaines Ub, Us, Usb ainsi que les zones d'extension Bc, BBc ont été classées en zone U avec quelques adaptations de zonage pour tenir compte de la présence de bâtiments agricoles d'élevage (réduction secteur de la Beaudelie). Les extensions de zonage sont effectuées à l'ouest, dans le quartier du cimetière et en bordure de la RD 134.

Le Fraysse : L'ancien zonage (bas) est repris en zone U avec les mêmes délimitations.

Colombeix : L'ancien zonage (Bcs + Bc) est repris en zone U avec une réduction au sud pour tenir compte de la présence d'une exploitation agricole.

La Côte : L'ancien zonage (Bc, BBc) est repris en zone U avec une réduction au nord pour tenir compte de la présence de bâtiments agricoles d'élevage, la zone Bccs est supprimée.

Vertougit : L'ancien zonage (Bc) est repris en zone U avec une réduction dans la partie centrale pour tenir compte de la présence de bâtiments agricoles d'élevage et de plantations de vergers ou de vignes.
Par contre, une petite extension limitée est envisagée au nord-ouest.

Le Fraysse Vieux : L'ancien zonage (B) est repris en zone U avec une petite extension sur une parcelle vers l'ouest.

La Sauvezie : L'ancien zonage (Bc) est repris en zone U avec une réduction sur la parcelle 46 dont seule la partie sud est rattachée à la zone voisine.

La Lombertie : L'ancien zonage (L) est repris en zone U avec une réduction importante en bordure du ruisseau.

Murat : L'ancien zonage (Bg) est repris en zone U avec une réduction des surfaces côté est pour tenir compte de la présence d'un bâtiment d'élevage et de problèmes liés à la nature des terrains (fortes pentes, glissements superficiels). Par contre, des extensions modérées sont prévues à l'ouest ainsi que la création d'une zone U au sud, au Puy Poutardel, aux abords d'une construction existante.

La Picotie/ Le Bas Murat : L'ancien zonage (Bc) est repris en zone U avec une réduction à l'ouest et une extension vers l'est.

Les Rues : L'ancien zonage (Bc) est repris en zone U.

La Jaubertie : L'ancien zonage (Bc) est repris en zone U avec une petite réduction au nord-est pour tenir compte de la nature des terrains (fortes pentes, glissements superficiels) et une extension côté Ouest.

La Bonnelie : L'ancien zonage (Bc) est repris en zone U avec extensions au nord et au sud.

Ceyrat : L'ancien zonage (Bc) est repris en zone U avec une extension conséquente dans la partie sud pour laquelle la commune envisage de demander un droit de préemption. Les parcelles bâties comprises en secteur Bcr de l'ancien zonage sont exclues de la zone U en raison des risques inondations qui les touchent (PPRi risques forts).
Le secteur Bcr situé au nord-ouest est également reclassé en zone N en raison de la présence de bâtiments agricoles et de l'existence de risques inondations (PPRi risques faibles).

Mendigour : L'ancien zonage (Bc) est repris en zone U.

L'Espinasserie : L'ensemble est classé en zone N en raison de la présence de bâtiments agricoles d'élevage.

Sajueix : L'ancien zonage (Bc) est repris en zone U avec une réduction à l'est pour tenir compte de la présence de bâtiments agricoles d'élevage, et avec une extension à l'ouest.

Pommier : L'ancien zonage (Ba) est repris en zone U avec une réduction dans la partie nord, pour tenir compte de la présence de bâtiments agricoles d'élevage, et une extension limitée au sud.

Bourzat : L'ancien zonage (Ba) est repris en zone U avec une réduction dans la partie sud, pour tenir compte de la présence de bâtiments agricoles d'élevage, et une extension à l'ouest.

La Croix du Merle : L'ancienne zone (Ba) est recomposée avec un décalage vers le nord pour classer en zone U des terrains desservis par une voie communale, afin d'éviter tout nouvel accès direct sur la RD 3. les parcelles situées à l'est de la RD sont reclassées en zone N afin de tenir compte des périmètres de protection des captages.

Les Sagnes : L'ancien zonage (Ba) est repris en zone U avec une extension vers l'est.

Crouzevialle : L'ancien zonage (Ba) est repris en zone U avec une extension limitée vers l'ouest.

Meilhac : L'ancien zonage (Ba) est repris en zone U avec une extension limitée au sud et une réduction au nord, en bordure de la RD 3.

Pêcherie de Meilhac : L'ancienne zone (Ba) est supprimée et reclassée en N en raison de la présence d'une exploitation agricole avec plantations de vergers à proximité immédiate.

Champ de Meilhac : L'ancienne zone (Ba) est recomposée avec un décalage vers le nord, pour classer en zone U des terrains desservis par une voie communale, afin d'éviter tout nouvel accès direct sur la RD 3.

Le Mas : L'ancienne zone (Ba) est supprimée et reclassée en N en raison de la présence d'une exploitation agricole avec bâtiments d'élevage.

L'ensemble de ces zones U représente 171 ha soit 7,6 % de la superficie communale.

Evolution des réseaux :

a) La voirie
La commune est bordée à l'ouest par la RD 148 E, et la RD 3 traverse le bourg du Sud au Nord, d'OBJAT en direction de VIGEOIS. La RD 134 relie ses trois principaux pôles : Ceyrat - le Bourg - Le Saillant, en direction d'ALLASSAC.
La voirie communale est très importante, mais dans certains secteurs, la largeur de chaussée, bien souvent réduite, ne permettrait pas une augmentation notable dans des conditions satisfaisantes d'un trafic journalier dû aux constructions nouvelles.
Des améliorations ponctuelles sont apportées régulièrement, en même temps que se réalisent des travaux concernant les autres équipements (eau, assainissement...).

b) L'eau potable
L'alimentation en eau potable de la commune de VOUTEZAC se caractérise par son caractère autonome. La desserte par le S.I.A.E.P. de l'Yssandonnais ne concerne que la partie Sud-Ouest de la commune (Lycée Agricole de Murat et Chaussagot). La totalité de ses ressources (captages d'eau souterraine) se trouve sur son territoire.
Le réseau communal d'adduction d'eau fait l'objet d'un important projet de restructuration. Jusque-là, la desserte en eau s'effectuait gravitairement depuis les sources jusqu'aux points d'utilisation, dans des conditions de qualité suffisantes.
Désormais, la réglementation exige d'effectuer des traitements pour s'assurer d'une qualité de l'eau constante. Aussi, il est prévu de regrouper les ressources en eau pour les traiter près du réservoir surélevé de Meilhac (200 m^3). Le délai de réalisation prévu est de 2 ou 3 ans.
Les ressources en eaux ont été augmentées depuis la réalisation du forage des Sivadeaux, qui a permis l'abandon de certains captages (Fraysse Vieux - déjà effectif, et Pommier, envisagé à court terme). Les captages et forages conservés pour l'alimentation en eau potable font l'objet d'une démarche visant à officialiser les périmètres de protections en créant des servitudes.

La desserte incendie est actuellement assurée dans les secteurs les plus densément bâtis :
- au bourg (près du cimetière), dans le centre où un poteau incendie vient d'être réalisé près de l'église, et à proximité de l'école.

- à Ceyrat (deux poteaux incendie)
- à Fages
- à la Lombertie (à proximité des installations ADPA)
- au Saillant (deux poteaux incendie)
- à Vertougit.

La réalisation de poteaux incendie complémentaires est envisagée, notamment à Sajueix, et en même temps que la réfection de certaines conduites rendues nécessaires pour les travaux de Colombeix, Vertougit, de la Côte et Sajueix.
Pour les autres écarts, la desserte incendie reste assurée par pompage dans les étangs situés à proximité.

c) L'assainissement

La commune de VOUTEZAC a approuvé son schéma d'assainissement le 18 septembre 1997.
Il prévoit la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif pour les villages suivants :
- Le bourg : le réseau existant doit être étendu ; le traitement est effectué par lagunage.
- Le Saillant : extension du réseau existant et création d'un traitement par lagunage (réalisé).
- Fages : création d'un réseau et raccordement de réseau du bourg.
- Colombeix : création d'un réseau et raccordement de réseau du bourg.
- Ceyrat : création d'un réseau collectif et création d'une station de lagunage.
- Sajueix, L'Espinasserie et Mindigour : création d'un réseau collectif et raccordement à la station de lagunage de Ceyrat.
- La Côte : création d'un réseau collectif et raccordement à la station de lagunage du Saillant.
- Vertougit : création d'un réseau collectif et raccordement à la station de lagunage du Saillant.
- Murat : Le lycée agricole et ses abords sont raccordés au réseau de la Commune d'Objat.
- Bas Murat, La Picotie : Création d'un réseau collectif et raccordement au réseau de la ville l'Objat.
- La Jaubertie et La Bonnelie : Création d'un réseau collectif et raccordement au réseau de la ville l'Objat.

Pour d'autres hameaux, sont prévus la réalisation de systèmes d'assainissement autonomes regroupés : Murat Haut et Crouzevialle.

Dans les autres hameaux (Bourzat, Meilhac, Le Fraysse, Pommier) et écarts de la commune, est prévu la réalisation d'assainissements autonomes en utilisant les dispositifs adaptés déterminés dans ce même schéma.
Ce schéma d'assainissement peut paraître ambitieux. Il sera mis en place progressivement. En attendant la réalisation des réseaux collectifs, les constructions devront se doter de dispositifs d'assainissement autonome réalisés conformément aux préconisations effectuées secteurs par secteur.

d) Les ordures ménagères

La commune adhère au SIRTOM de BRIVE.

Le ramassage a lieu une fois par semaine, sur l'ensemble de la commune.

e) L'électrification

La commune est autonome et n'adhère pas à un syndicat d'électrification.

Explication des choix retenus au regard de l'Article L.121-1 du Code de l'Urbanisme

"Les Cartes Communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

1. L'équilibre entre
le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part,
et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part,
en respectant les objectifs du développement durable :

Le projet de la commune de VOUTEZAC s'inscrit dans le respect du principe d'équilibre et s'articule autour de :

- La maîtrise du développement urbain

Les zones urbaines recouvrent une superficie de 171ha

Il a été vu précédemment que la nécessité s'imposait de prévoir des superficies supérieures aux stricts besoins estimés, dans un souci de n'être pas à la merci d'une rétention foncière. Le principe adopté par ailleurs, d'une maîtrise du rythme de la construction signifie bien que ces superficies ne seront pas toutes occupées. Il faut bien voir qu'il y a pour partie un classement de précaution. Les besoins en terrains à bâtir sont estimés à près de 11 ha. Les parcelles non bâties situées dans les zones U déterminées répondent sans excès à cette demande.

- La préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages :

Les zones d'extension sont localisées essentiellement aux abords des différents villages. Un vaste secteur agricole, réparti entre les vallées et le plateau, se trouve ainsi libéré de toute urbanisation. De même les vallées encaissées de la Loyre et de la Vézère et leurs versants boisés sont préservés, en zone Naturelle.

2. La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale

La zone U de la Carte Communale autorise l'implantation de logements et d'activités.

3. - Une utilisation économe de l'espace,
- La maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile,
- La préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains.
- La sauvegarde du patrimoine bâti.
- La prévention des risques, des pollutions et des nuisances.

Ces différents aspects ont fait l'objet d'une approche spécifique décrite dans l'analyse de l'environnement (pages 16 à 31), et mesurées dans le chapitre "incidences sur l'environnement" (pages 41 à 44).

Compatibilité de la carte communale avec les autres documents d'urbanisme

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme (article L 124-2) les Cartes Communales doivent être compatibles avec les orientations des Schémas de Cohérence Territoriale et respecter les prescriptions des articles L 110 et L 121-1.

La commune de VOUTEZAC est couverte par le Schéma Directeur de l'agglomération de BRIVE approuvé le 29 novembre 2000 dont elle respecte les orientations.

- **Conforter le développement économique du Pays de Brive en valorisant l'existant.**
  En préservant les activités agricoles présentes sur son territoire.
  En permettant le développement des autres activités présentes.

- **Assurer un développement territorial harmonieux**
  En préservant des espaces naturels de qualité.
  En protégeant les espaces agricoles.
  En limitant l'urbanisation diffuse.

- **Valoriser le patrimoine pour développer le tourisme**
  En favorisant la réhabilitation du patrimoine bâti des villages et hameaux.
  En veillant à la protection du patrimoine archéologique.
  En confortant les capacités d'hébergement et les espaces de loisirs (secteur de Lombertie).

- **Mettre en place les conditions d'un développement durable**
  En s'assurant de la protection de la ressource en eau
  En développant les réseaux d'assainissement dans les secteurs les plus sensibles du point de vue environnemental.
  En veillant à maintenir un cadre de vie de qualité.

- **Développer l'intercommunalité.**

- **Développer les réseaux de communication.**

INCIDENCES DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT

Prise en compte des différentes servitudes

Les servitudes d'utilité publique affectant l'usage des sols

Elles n'engendrent pas elles-mêmes des interdictions de construire, mais elles soumettent les modes d'occupation ou d'utilisation du sol à des conditions spéciales.
Le territoire communal est grevé par les servitudes d'utilité publique suivantes que l'on peut classer en plusieurs catégories :

Les servitudes liées à la conservation du patrimoine

AC1 : Le patrimoine culturel correspondant aux monuments historiques (périmètre de protection de 500 mètres) ;
Monument classé : Pont sur la Vézère au Saillant - 26 décembre 1969.
Monuments inscrits :

- Chapelle du Saillant, façades et toitures - 25 juin 1979.
- Château du Saillant, façades et toitures, vestiges d'architecture militaire notamment du sous-sol avec leurs percements anciens, pièces du rez-de-chaussée avec leurs éléments de décor - 25 juin 1979.

Le pont et le château sont compris dans la zone N. la chapelle est en zone U. La majeure partie des parcelles couvertes par les périmètres est classée en zone N. (Ces périmètres débordent sur la commune voisine d'Allasac).

AC2 : Le patrimoine correspondant aux sites naturels et urbains (sites classés et inscrits) :

- Pont sur la Vézère au Saillant - 22 mars 1933.
- Vallée de la Vézère au Saillant - 12 juillet 1945.
- Ensemble formé sur la commune par le bourg, les hameaux de Fraysse et de Colombeix ainsi que leurs abords - 25 décembre 1999.

Les secteurs urbanisés du Saillant, de Voutezac, du Colombeix et du Fraysse sont classés en zone U. Les autres secteurs concernés par les sites (vallées et points hauts) sont classés en zone N.

AS1 : Le patrimoine naturel correspondant à la conservation des eaux (périmètre de protection de captages)

La commune de VOUTEZAC possède sur son territoire plusieurs captages utilisés pour la consommation humaine. À ce jour plusieurs bénéficient d'une protection au titre de servitude. Les autres captages ou forages existants sont indiqués en informations utiles.

Ces différents captages et leurs périmètres de protection immédiate et rapprochée sont protégés par une zone N.

Les servitudes liées aux cours d'eau

Elles visent la défense contre les inondations (application de plans de prévention de risques naturels prévisibles).

Le risque inondation a fait l'objet de l'étude d'un PPRi approuvé le 29 août 2002 qui concerne les vallées de la Loyre et de la Vézère.

Ces risques ont été pris en compte pour la délimitation des zones U de Ceyrat et du Saillant. Seuls quelques terrains soumis à risque faible et pour la majorité déjà construits ont été classés en U.

Les servitudes liées aux ressources et équipements

*L'énergie électrique :

I4 : Lignes de transport de distribution d'énergie électrique.
La commune de VOUTEZAC est concernée par la ligne 90 KV Lubersac - Le Saillant dont la reconstruction est prévue en 2004.

Aucune zone U n'est traversée par cette ligne.

Les servitudes liées aux communications

Les Télécommunications :

PT2 : La commune est concernée par la zone spéciale de dégagement contre les obstacles de la liaison hertzienne Limoges - Brive La Gaillarde, tronçon Beyssac - Brive La Gaillarde. Dans un couloir de 200 mètres de large, sauf autorisation spécifique du secrétariat à l'industrie, la hauteur des obstacles édifiés ne doit pas excéder une certaine altitude indiquée en annexe.

Ne sont concernées par cette servitude que deux petites zones U (La Croix du Merle- Le Fraysse Vieux).

Les voies de chemins de fer

T1 :
La commune est concernée par le passage de la ligne SNCF Les Aubrais - Montauban (loi du 15 juillet 1945). cet axe ferré est concerné par le classement des infrastructures bruyantes comme indiqué au chapitre relatif à ce classement (les secteurs de nuisances sonores sont indiqués sur le plan des servitudes).

Tout projet de quelque nature qu'il soit à réaliser sur les propriétés voisines du chemin de fer doit faire l'objet d'une consultation de Réseau Ferré de France ou de la SNCF. Les traversées ou emprunts du domaine public du chemin de fer par des canalisations diverses doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la SNCF.

La commune de VOUTEZAC comporte deux tunnels ferroviaires dénommés "tunnel de Biard" et "Tunnel de Pouch". Tout projet de construction ou travaux établi au-dessus d'un tunnel ou à proximité de ce dernier dans une zone délimitée appelée "secteur T" devra être soumis à la SNCF (mandataire de RFF). De même les tirs de mine, même occasionnels, exécutés dans une bande de 1000 mètres de largeur devront donner lieu à un accord préalable de la SNCF.

Aucune zone U n'est traversée par cette voie, ni comprise dans le secteur de nuisance sonore.

Prise en compte des autres sensibilités environnementales :

1 - Protections existantes en matière d'environnement

J Site Natura 2000
La Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite des départements Corrèze/Dordogne est classée site Natura 2000. la commune de VOUTEZAC est donc concernée.

J Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

La commune de VOUTEZAC est concernée par plusieurs ZNIEFF.

- Le Rocher du Saillant sur la vallée de la Vézère qui correspond à des escarpements rocheux en amont du Pont du Saillant.
- La Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite des départements Corrèze/Dordogne. La commune de VOUTEZAC est concernée par les abords de la Vézère.
- Les gorges de la Loyre et du Vaysse constituées par les vallées encaissées et boisées. Cette ZNIEFF concerne le Nord-Ouest de la commune.

L'ensemble de ces sites se trouve en zone N de la Carte Communale. Seule la zone U du Saillant en jouxte les limites.

2 - Prise en compte des Risques Majeurs

Le risque inondation a fait l'objet d'un PPRi (voir plus haut).
Les risques liés aux mouvements de terrain font l'objet d'une étude commandée par la DDE fin 2002 sur la région Nord-Ouest de Brive qui recense les secteurs comportant un risque de glissement de terrain. Elle fait état de phénomènes potentiels sur des parcelles ayant une pente supérieure à 10 °.

Quelques zones U sont concernées : extension du bourg de VOUTEZAC dans le secteur de Cabanis, Crouzevialle.
Les autres phénomènes constatés (solifluxion) ne concernent que quelques terrains proches du cimetière du Saillant (en partie en U).
Les secteurs de glissements profonds sont tous situés en zone N.

3 - Réglementation des boisements :

En vigueur sur cette commune, elle devrait prochainement être révisée.

Les bois existants sont pratiquement tous situés en zone N.

4 - **Réglementation concernant les installations agricoles** (bâtiments d'élevage, plans d'épandage)

Ces installations ont été répertoriées afin de pouvoir être localisées en zone N, ainsi que les périmètres induits par les reculs imposés.

5 - Sites Archéologiques

La connaissance des sites archéologiques est d'intérêt public même si elle n'établit pas de servitude d'utilité publique à proprement parler. Le Service régional de l'Archéologie a recensé 43 sites archéologiques à VOUTEZAC.

Il conviendra notamment de respecter les dispositions de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive. Le décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 pris en application de cette loi prévoit notamment la création de zones géographiques où seront contrôlées les procédures d'urbanisme et les travaux divers. Ces zones feront l'objet d'arrêtés du préfet de région. Le décret du 05 février 1986 demeure applicable pendant une période transitoire permettant la mise en place de ces arrêtés qui substitueront aux dispositions anciennes la procédure issue de la nouvelle loi.

Ces sites souvent difficiles à localiser précisément sont pour la majorité en zone N. Certains sont néanmoins vraisemblablement localisés en zone U (Le Saillant, Ceyrat, le Bourg).

6 - Protection des eaux (voir aussi servitudes)

Les différents périmètres de captages qu'ils soient ou non protégés par une servitude ont été classés en zone N, mise à part le secteur du Saillant compris dans la zone sensible de la prise d'eau d'Agudour. Ce village et ses extensions classées en zone U est doté d'un réseau d'assainissement dont les dernières tranches sont en cours de réalisation.

Un schéma d'assainissement établi sur les bases de l'ancienne carte communale a été approuvé par la commune : il prévoit l'extension des réseaux collectifs, qui se réaliseront progressivement dans les années à venir.

Les zones U de la Carte Communale ont été délimitées en tenant compte de ce schéma. En effet, dans la majorité des villages, le zonage actuel reste proche de l'ancien (voir pages 35 à 37). Les principales extensions ont été étudiées de façon à être raccordables aux réseaux existants ou futurs.

7 - Sécurité Routière

Plusieurs routes départementales à faible trafic traversent la commune.

L'urbanisation en bordure de ces voies a été étudiée de façon à limiter le nombre d'accès directs.